



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 octobre 2022 à 18h 00 à l'Hôtel de Ville

Publié conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 11/10/2022 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Étienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (36): Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Claude FAVRA, Monsieur VIROL, Madame Marie COLAVITA, Monsieur Patrice CARRE, , Monsieur Pascal HUREAU, Madame Gwenola RABIER, Monsieur Patrice ONDOUA, Madame Colette AUBRY, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Madame Stéphanie BUJON, Monsieur Paul-André MOULY, Monsieur Jean-Pierre DAVIAUD, Madame Carmelina de PABLO, Madame Liliane GRAÏNE, Madame Françoise DECORDE, Madame Elisabeth ROSSIGNOL , Madame Isabelle LEMEE, Monsieur Patrick XAVIER, Monsieur Jacques MELEDJE, Madame CHIBA BADIAS, Monsieur Thomas BRIET, Yen-Lan N'GUYEN, Madame Amina SAMBOU-HONORE, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Monsieur Maxime VETILLARD, Monsieur Charles SELVACOUMAR, Monsieur BOUCHEZ, Monsieur CARLI-SASSOE, Monsieur Joaquim TIMOTEO, Madame Flora CLAQUIN, Madame RENARD-DELAUTRE , Madame GALA VELOSO, Monsieur Cyril PASTEAU, Monsieur SAINTOUL, Madame PAILLARD

Donnant pouvoir (8):

Madame Charlotte BAELDE à Monsieur Patrice ONDOUA

Madame Marie-Sophie LESUEUR à Madame Claude FAVRA

Monsieur Eric CASTIGNOLI à Madame Marie COLAVITA

Monsieur Karim TAKI à Madame Elisabeth ROSSIGNOL

Madame Juliette MEADEL à Monsieur Christophe CARLI-SASSOE

Monsieur Goulwen LE GALL à Madame Cécile RENARD-DELAUTRE

Madame Anne-Laure CROCHAT à Monsieur Antoine BOUCHEZ
Monsieur Laurent BARCESSAT à Monsieur Joaquim TIMOTEO

Absente (1) Madame Laurianne ROSSI,

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, M. PIOT, Mme LAIDI BOUIMA, M. RENAULT, Mme CORNILLET, Mme DESCHANELS, M. CHARTIER, Mme BERTRAND, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, M. DEMARET, Mme BUCK, Mme MAUPETIT

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur SELVACOUMAR est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la séance du 22 septembre 2022	10
Décisions	12
AFFAIRES GENERALES	13
1 – Désignation d'un membre du Conseil municipal appelé à siéger au sein du conseil d'administration de la caisse des écoles, au sein du conseil de l'école maternelle Buffalo et en qualité de vice-président du comité de quartier Ferry-Buffalo, suite à la démission de M. Pierre BACCON du Conseil municipal.....	13
COMMANDE PUBLIQUE	15
1 - Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation d'un immeuble contenant un hôtel d'activités et une pépinière pour l'accueil de créateurs d'entreprises pour l'année 2021	15
2 - Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation des trois marchés forains de la ville pour l'année 2021	18
3 – Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation d'une crèche agréée pour 60 places, située au 106, avenue Aristide Briand pour l'année 2021	21
4 – Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation du foyer polyvalent de loisirs dénommé Espace Colucci pour l'année 2021	24
5 – Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et à l'exploitation du Beffroi pour l'année 2021	28
6 – Rapport du délégataire du service public relatif à l'exploitation du stationnement payant en voirie pour l'année 2021	30
7 – Rapport du délégataire du service public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement pour l'année 2021	32
FINANCES.....	33

1 – Legs Cherbonnier.....	33
2 – Modification des droits de voirie.....	35
3 – Décision modificative n°3 au budget de la commune pour 2022.....	37
4 – Admissions en non-valeurs et créances éteintes.....	38
5 – Autorisation de programmes et des crédits de paiement pour l'opération Rabelais.....	39
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES	40
1 – Rapport d'orientations budgétaires 2023	40
SPORT.....	52
1 – Paris 2024 - Accueil des épreuves olympiques et paralympiques sur route.....	52
ESPACES PUBLICS ET MOBILITES.....	53
1 – Extension des voiries transférées à Vallée Sud Grand Paris.....	53
AMENAGEMENT URBAIN.....	56
1 – Avenant à la convention d'intervention foncière conclue avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)	56
2 – Compte rendu d'activité de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour l'année 2021 et perspectives 2022.....	58
3 – Acquisitions foncières des parcelles auprès de Grand Paris Aménagement en application de la convention de la ZAC NORD	61
4 – Cession du bâtiment sis 16-18, avenue de la République et autorisation de dépôt d'un permis de construire	62
RESSOURCES HUMAINES.....	65
1 – Rémunération des personnels enseignants et non enseignants encadrant les études surveillées..	65
2 – Extension du recours à l'apprentissage.....	66
QUESTIONS DIVERSES.....	67

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire, Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 11.)

M. le Maire.- Chers collègues, bienvenue à toutes et à tous.

Je vous remercie d'être présents à ce Conseil municipal.

Nous allons commencer par l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Nous sommes 27 présents et 11 représentés. Le quorum est atteint. Nous pouvons valablement délibérer.

Je voudrais commencer cette séance en accueillant Mme Isabelle PAILLARD qui rejoint notre assemblée. Elle appartient au groupe Montrouge Ensemble et succède à Pierre BACCON. Bienvenue, Madame PAILLARD, dans notre Conseil municipal. Nous sommes très heureux de votre arrivée.

Nous devons maintenant nommer un secrétaire de séance.

Je propose la candidature de M. SELVACOUMAR.

Tout le monde est-il d'accord ?

C'est parfait ! Il en est ainsi décidé.

M. Selvacoumar est désigné secrétaire de séance.

Je voulais également vous informer que nous avons reçu deux propositions de vœu du groupe Montrouge en Commun, deux vœux très intéressants, mais que nous avons reçus il y a environ trois quarts d'heure. Je voulais dire à Montrouge en Commun, Monsieur TIMOTEO et Mme CLAQUIN, que ces vœux sont parfaitement intéressants.

Le premier porte sur la régulation stricte des *dark stores* à Montrouge. C'est un sujet intéressant, sur lequel nous travaillons. Le deuxième est un plan d'urgence contre l'augmentation des prix de l'énergie pour les collectivités locales. C'est aussi un sujet sur lequel nous travaillons, notamment avec l'Association des maires de France.

Nous proposons à Montrouge en Commun, d'abord, de prendre toute connaissance de ces vœux, puisque nous n'avons pas eu le temps de les analyser. Nous allons y travailler avec vous et les inscrire, si vous le voulez bien, à la séance du mois de décembre.

M. TIMOTEO.- Je concède que le vœu vous est arrivé à 17 heures par mail cet après-midi, mais je voudrais préciser que dans le règlement intérieur qui encadre le dépôt de vœux, aucune condition de remise n'est indiquée.

M. le Maire.- J'entends.

M. TIMOTEO.- Nous pourrions même les déposer sur table, ce que nous n'avons pas fait. Cela nous semblait de bonne pratique que vous les ayez au moins avant la séance.

M. le Maire.- Oui, Monsieur TIMOTEO. Le règlement intérieur dit aussi que c'est le président de la séance, donc votre serviteur, qui fixe l'ordre du jour.

Je ne souhaite pas que nous inscrivions ces vœux à l'ordre du jour, car nous n'avons pas eu le temps de les lire et de les analyser.

M. TIMOTEO.- J'entends bien.

M. le Maire.- Je ne dis pas qu'ils ne sont pas intéressants. Ils le sont. Vous nous reprochez de donner des documents trop tard, vous nous les donnez trois quarts d'heure avant.

M. TIMOTEO.- Très bien.

Vous êtes le président de séance, donc c'est vous qui actez la chose au regard du délai de réception. Je prends acte de l'intérêt que vous portez à ces deux vœux et au fait que vous proposiez de les étudier à la séance prochaine.

Néanmoins, je voudrais juste rappeler que lors du Conseil municipal du mois de mars, si j'ai bonne mémoire, nous avons voté à l'unanimité un vœu que mon groupe avait déposé, or je l'avais déposé dans la même temporalité. Je ferme la parenthèse.

Pour décembre, c'est d'accord.

M. le Maire.- Ces deux vœux sont intéressants, nous travaillons sur ces sujets, mais il n'y a pas d'urgence. Nous pouvons donc attendre un mois pour y travailler ensemble.

Je propose à l'assemblée que ces vœux soient reportés au mois de décembre. Ils sont très intéressants, nous allons y travailler, mais pas dans l'urgence.

Souhaitez-vous que nous votions ?

(M. PASTEAU demande la parole.)

Qui est favorable au report de ces vœux en décembre ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Le report des deux vœux en décembre est adopté à la majorité

M. PASTEAU.- En parlant de vœux très intéressants, je ne pense pas que vous avez eu le temps de prendre connaissance de celui que nous avons envoyé il y a 20 à 25 minutes.

Le caractère d'urgence du vœu, en tout cas la temporalité est telle que l'on ne peut pas attendre décembre, puisqu'il s'agit de proposer au Conseil municipal un boycott de la Coupe du monde du Qatar.

M. le Maire.- Cela ne concerne pas la Ville.

M. PASTEAU.- Si, parce que la Ville est susceptible de proposer des visionnages de la Coupe. Des activités peuvent être en lien avec la Coupe du monde. Donc, si, il y a tout de même un lien avec la Ville.

M. le Maire.- Il ne faut pas que notre assemblée se prononce sur tous les sujets. Sinon, nous y passerons beaucoup trop de temps et nous sortirons de notre fonction. Les *dark stores* à Montrouge, c'est un vrai sujet. L'énergie pour les collectivités locales, c'est un vrai sujet. Nous y travaillons. Nous venons de décider de les passer en décembre. Nous remercions Montrouge en Commun pour ces belles propositions et nous allons y travailler ensemble.

M. TIMOTEO.- Pour les prochaines séances, afin que nous ne passions pas 10 minutes au début de chaque séance à traiter de ces points, quelle est la bonne temporalité et quelles dates faudrait-il inscrire dans le règlement intérieur ?

DANS LA SALLE.- La veille.

M. TIMOTEO.- Si c'est la veille, nous l'inscrivons dans le règlement intérieur.

M. le Maire.- L'idéal est le plus tôt possible. L'idéal, c'est lors de l'AP3C. C'est la séance où nous travaillons le fond des dossiers. Si vous nous les transmettez, nous pouvons en débattre et décider ensemble de quelle manière les présenter lors du Conseil.

M. TIMOTEO.- Vous nous demandez de déposer nos vœux *a minima* cinq jours avant, alors que nous avons les documents pour l'AP3C 48 heures avant, c'est cela ?

M. le Maire.- Non, vous les déposez le jour de l'AP3C, qui a lieu cinq jours avant.

Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU.- Je me permets d'insister. Un vote a eu lieu pour refuser au groupe socialiste de présenter son vœu en Conseil municipal ce soir. J'aimerais que l'on sache si le Conseil municipal veut également rejeter la possibilité d'être...

M. le Maire.- Monsieur PASTEAU, c'est encore pire, nous n'avons même pas lu votre vœu. Laissez-nous le temps de le lire. Vous le présenterez de nouveau en décembre si vous le souhaitez. La Coupe du monde a lieu dans quelque temps. Il n'y a pas non plus une urgence extraordinaire à s'opposer à la Coupe du monde de foot au Qatar.

Je vous propose d'avancer un peu.

Nous commençons par deux communications, comme il est maintenant de tradition, pour vous permettre d'être parfaitement informés des projets de la Ville.

Nous commençons par un programme mixte associant *coliving* et commerce. C'est bien cela ?

(Projection d'un PowerPoint.)

Comme vous le savez, nous avons, à Montrouge, la volonté de développer de nouvelles offres de logement, de développer le commerce, mais aussi d'améliorer nos espaces publics. Nos objectifs sont de permettre aux jeunes actifs de se loger encore mieux qu'aujourd'hui, de développer le commerce, d'améliorer nos entrées de ville, en particulier celle située au bout de l'avenue de la République, et de valoriser notre patrimoine communal.

Le projet dont nous allons vous parler maintenant est un projet situé au 16-18 République. La Ville a acquis ces deux parcelles au cours des années précédentes, avec l'ambition de répondre aux objectifs que je viens d'évoquer. Nous allons développer à cet endroit une nouvelle offre de logement sous forme de *coliving*. Le *coliving* permet à de jeunes actifs de vivre ensemble et de mutualiser, partager de nombreux espaces.

C'est un peu une forme d'offre résidentielle hôtelière. Cela permet de mutualiser de nombreux services. C'est une nouvelle manière de vivre à Montrouge.

Au 16-18 République, les deux bâtiments existants seront démolis. Sera construit en lieu et place un bâtiment de *coliving* de 6 étages, 36 chambres équipées de balcon. Toutes les commodités y seront installées et partagées. Les loyers seront modestes, entre 850 et 950 € par mois tout compris, avec tous les services, ménage, assurance, etc.

Il y aura au rez-de-chaussée un café-galerie et un espace de *coworking* qui donnera sur l'avenue de la République. L'avenue de la République nord sera végétalisée. Les travaux devraient démarrer avant la fin de cette année. Non, peut-être au printemps 2023, parce qu'il y a quelques travaux de raccordement de voirie. Ce nouveau bâtiment donnera sur une avenue de la République totalement rénovée, en termes d'entrée de ville.

Qu'est-ce que cela donne en image ? Voici affiché le projet retenu à la suite d'un petit appel à candidatures, plusieurs architectes ont été présentés. C'est une entrée de ville. Vous voyez « l'avant/après ». C'est un très beau projet, très ouvert, avec beaucoup de commodités. On voit apparaître le rez-de-chaussée vivant, actif, commercial et *coworking*. C'est un bâtiment avec un mode de construction assez original, qui associe le béton et la terre crue, qui sera très « tendance » en matière d'économie d'énergie et de performance thermique. Évidemment, en termes d'entrée de ville, c'est absolument réussi.

Vous voyez l'avenue de la République demain. Je vous parlais de sa végétalisation. C'est le projet que nous avons déjà regardé ensemble. Les arbres et les vivaces seront plantés côté ouest, côté Beffroi, si je puis dire. Tout cela sera parfaitement harmonieux et beaucoup plus agréable qu'aujourd'hui. Il y aura

de l'autre côté des terrasses, qui seront évidemment aménagées, puisque la largeur de la rue sera réduite.

Ce beau projet démarrera bientôt.

Nous délibérons aujourd'hui, nous allons céder les charges foncières au promoteur choisi. Les travaux démarreront en octobre 2023, pour une livraison attendue à l'automne 2025. Les cessions de charges seront de l'ordre de 2,7 M€. Nous en reparlerons tout à l'heure dans les délibérations.

Voici un beau projet pour cette entrée de ville, conforme à ce que nous avons annoncé et souhaité. Donc, les choses avancent.

Voilà pour cette première communication.

La deuxième est relative au grand aménagement, en termes d'éducation, au plus gros projet que nous allons réaliser cette année. Il s'agit du groupe scolaire Rabelais.

(Projection d'un PowerPoint.)

Nous allons vous présenter ce projet à plusieurs voix, afin que vous ayez une parfaite connaissance de son avancement et de ses objectifs.

Que voulons-nous faire à Rabelais ? Nous voulons mettre en œuvre notre objectif d'avoir une école vertueuse, qui se décline de la manière suivante : d'abord, nous allons rénover l'ensemble du bâtiment, qui est assez vieillot et n'est pas très performant en matière énergétique. Nous allons totalement rénover le bâti principal : école, centre de loisirs et gymnase. Nous allons améliorer les conditions d'apprentissage et de travail des élèves de cette école.

Nous allons favoriser le bien-manger. Nous allons refaire entièrement la cuisine et le réfectoire de Rabelais, qui en ont bien besoin, parce qu'ils sont trop exigus, y compris pour les élémentaires et les maternelles.

Nous allons végétaliser les cours d'école. Nous avons déjà commencé à le faire cet été, mais nous continuerons. Tout cela contribuera à « rafraîchir » la ville.

Enfin, nous continuerons à déployer l'agriculture urbaine.

Voilà les objectifs.

Je passe la parole à Marie COLAVITA sur le programme éducatif.

Ensuite, Gwenola RABIER nous parlera de la partie relative à la biodiversité, puis Thomas BRIET nous parlera des travaux proprement dits.

Mme COLAVITA.- Effectivement, le projet de Rabelais est le gros projet scolaire du mandat. Lors du mandat dernier, c'était l'école Renaudel, pour le mandat actuel, ce sera l'école Rabelais. Le projet Rabelais comporte aussi le centre de loisirs Delerue et le gymnase Rabelais.

Nous vous présentons les grands points qui seront développés plus tard par nos collègues. Je vais vous expliquer plutôt la réhabilitation, l'extension et la rénovation de la cuisine, le centre de loisirs Delerue et le gymnase Rabelais.

Concernant la réhabilitation « bâtementaire », Rabelais est un bâtiment qui date de la fin du XVIII^e siècle. Il comporte 24 classes pour 3 120 m². Le bâtiment a sérieusement besoin d'une rénovation, tant en termes énergétiques et acoustiques que de rénovation des salles proprement dite. Une étude a été menée par le biais d'un AMO, des études de faisabilité, et une équipe de maître d'œuvre a été sélectionnée pour nous présenter le projet qui verra le jour prochainement.

Pour le plus gros, le point de départ de la réfection de Rabelais est le constat clair que le réfectoire était beaucoup trop petit par rapport au nombre d'élèves de l'école. Il y a 24 classes, c'est assez énorme. Le réfectoire sera repensé : 120 m² seront dédiés au réfectoire côté maternelle et 170 m² au réfectoire côté

élémentaire. Ce seront donc quasiment 300 m² de réfectoires. C'est assez important, puisque nous gagnons environ 150 m² supplémentaires par rapport à aujourd'hui.

(Entrée en séance de Mme NGUYEN.)

Cela permettra un quotidien beaucoup plus adapté, pour les enfants mais surtout pour le personnel de l'école qui, aujourd'hui, est un peu à l'étroit. Surtout, l'élément important de cette réfection du réfectoire est le fait de pouvoir, enfin, installer des fours capables de recevoir des bacs gastronormes. L'école Rabelais est la seule de la ville à ne pas avoir de tels bacs, puisqu'elle a aujourd'hui des barquettes de cellulose. Certes, nous poursuivons, même à Rabelais, le zéro plastique. Pour l'instant, nous ne pouvons pas aller jusqu'au bout de notre démarche sur le bien-manger, puisque les fours ne sont pas adaptés.

Ensuite, un point important est la réhabilitation de l'ensemble des sanitaires de l'école, puisqu'aujourd'hui, ils sont placés à des endroits plus très adaptés pour les enfants. Cela permettra de créer des blocs sanitaires au rez-de-chaussée, juste à côté du réfectoire. Cela permettra une circulation dans l'établissement beaucoup plus fluide et beaucoup plus pratique pour l'ensemble des enseignants et des animateurs.

Les enfants y passent au moins 8 heures par jour, une réflexion est menée pour repenser l'acoustique des classes ainsi que celle du réfectoire. Pour ceux qui connaissent le réfectoire de Rabelais, il est très bruyant, et le traitement acoustique n'étant pas possible aujourd'hui en l'état, nous sommes obligés de passer par cette rénovation pour installer l'ensemble du système acoustique.

Surtout, les 300 m² de réfectoire permettront aux enseignants d'avoir des salles mutualisées, car le réfectoire pourra aussi se transformer en salle des maîtres ou en salle d'activité pendant la journée.

Ensuite, nous avons le centre Delerue, qui fait 1 600 m², c'est donc très grand. Il est très utilisé, environ 150 enfants le fréquentent le mercredi. Un travail a été fait pour repenser le centre comme un lieu de découverte pédagogique, mais aussi de partage des espaces : l'école pourra aller dans le centre de loisirs et ce dernier pourra développer des activités nouvelles, qu'il n'est pas possible de faire aujourd'hui parce que le bâtiment ne le permet pas.

Vous avez l'image affichée, en haut, de l'insertion du nouveau bâtiment dans le bâti actuel. Le maître d'œuvre a vraiment travaillé sur une adéquation stylistique entre le bâtiment existant du XIX^{ème} siècle et le centre Delerue qui sera repensé. C'est une écriture assez sobre pour continuer à mettre en valeur l'école dite « classique ». Cela permettra surtout un traitement de l'aspect environnemental du bâtiment, avec une couleur verte faisant écho au bâtiment qui sera plus végétalisé, et au portail qui sera repeint dans la même couleur.

J'arrive au dernier point important : cette réfection de la cantine et de Delerue nous permet encore et toujours de développer notre politique du bien-manger, avec deux cuisines beaucoup plus fonctionnelles et 140 m² supplémentaires, surtout pour le personnel qui pourra travailler avec beaucoup plus de place. Nous aurons aussi à Delerue, c'est important de le dire, travaillé beaucoup avec les équipes en organisant, entre le 10 février et le 10 juin dernier, des réunions avec l'équipe enseignante, les parents d'élèves et l'équipe du centre de loisirs. Tout ce qui a été demandé a été revu et intégré dans le projet. Une cuisine pédagogique à Delerue permettra, grâce à la terrasse qui aura un potager, de mettre en œuvre notre politique « de la graine à l'assiette » pour faire des activités, des travaux, et intégrer, impliquer les enfants, voire les parents et autres associations dans ce nouvel espace.

La cantine, l'espace pédagogique, un bâtiment revu tout neuf permettront de tendre toujours plus vers notre politique du bien-manger.

Je laisse la parole à Mme RABIER.

M. le Maire. - Parfait ! C'est le volet éducatif. Maintenant, il y a tout un volet écologique.

Mme RABIER. - Oui, l'idée, évidemment, était de faire de cette école un modèle de ce qui pourrait être l'école vertueuse en termes de développement durable la plus pédagogique sur ces grands sujets si

importants pour l'avenir de nos enfants. Je veux vous parler surtout de la cour d'école, même si, sur le bâtiment, il y a des innovations intéressantes qui, nous l'espérons, pourront donner de bonnes idées à d'autres collectivités, que Thomas présentera tout à l'heure.

L'objectif de la cour était de désimperméabiliser et d'apaiser la cour de l'école, car on sait aujourd'hui que quand une cour est déminéralisée, végétalisée, quand il y a des matériaux naturels et d'autres choses à faire que de courir sur une surface dure, le niveau sonore descend sensiblement d'un cran dans la cour de récréation, de même que l'excitation, et les enfants jouent beaucoup plus calmement et échangent de manière plus constructive et plus apaisée.

Nous faisons ainsi d'une pierre deux coups : nous améliorons l'environnement des enfants dans leur cour, en déminéralisant et en permettant un rafraîchissement et en faisant de cette cour une oasis, un endroit qui ne sera plus un îlot de chaleur.

Comment faisons-nous ? Nous allons déminéraliser le maximum, c'est-à-dire 23 % de la cour au total, presque un quart. Nous planterons des vivaces et des arbustes après les vacances de la Toussaint. La végétalisation des pieds d'arbres est assez classique. Nous créerons un arceau floral sur le portail pour annoncer la couleur de l'extérieur. Évidemment, nous continuerons l'installation des hôtels à insectes et des nichoirs.

Je l'ai déjà évoqué, nous allons créer un nouvel espace de jeux végétalisé, et nous installerons des bancs autour des arbres pour que les enfants puissent avoir des moments de repos, d'échange en petits groupes quand ils le souhaitent.

Entrée en séance de Mme BADIAS.

Nous poursuivons le programme d'agriculture urbaine. Cette école était très demandeuse d'une extension du programme et que celui-ci soit vraiment bien installé. Cette cour sera notre première cour dite « oasis », en espérant pouvoir transformer le plus rapidement possible toutes les autres.

M. le Maire. - Merci, Madame RABIER.

Le troisième volet de ce projet ambitieux est le volet énergétique, puisque nous sommes dans une crise énergétique majeure. L'un des objectifs est de faire en sorte que nous consommions le moins de carbone possible.

Monsieur BRIET.

M. BRIET. - Merci, Monsieur le Maire.

L'objectif, au travers ce projet, bien sûr, est d'avoir une amélioration énergétique de cette école, que nous l'utilisions comme modèle. Nous déploierons ce modèle sur les autres rénovations par la suite.

Qu'allons-nous faire en termes de rénovation énergétique ? Les deux bâtiments vont être revus en totalité, ainsi que le centre de loisirs. Il y aura une isolation complète des bâtiments. Un gros travail est fait sur tout ce qui est pollution intérieure dans les écoles, puisqu'il y aura des centrales de ventilation afin de réduire les concentrations en CO₂ et en composés organiques volatils (COV). Ces centrales de ventilation auront aussi comme effet de récupérer les calories, parce qu'on extrait de l'air vicié et qu'on récupère les calories, afin que l'air venant de l'extérieur soit déjà réchauffé.

Il y aura aussi d'autres systèmes de chauffage, puisque nous allons travailler sur des pompes à chaleur et quelque chose de totalement novateur, en nous appuyant sur la société Qarnot, installée à Montrouge, qui utilise un concept assez nouveau, en récupérant la chaleur produite par les calculs informatiques.

Cela a donc un double intérêt : les calories produites par les calculs effectués dans les *data centers* ne sont pas perdues et on récupère de la chaleur.

M. le Maire. - Merci, Monsieur BRIET.

M. BRIET.- Une petite chose : nous travaillons aussi sur une étanchéité des bâtiments pour faire en sorte de ne pas perdre de calories. C'est le vitrage et tout ce qui constitue la coque des bâtiments.

Je remercie également les services. Nous pouvons faire un beau projet grâce au travail et à l'expertise de nos services, qui ont produit et « ficelé » un projet formidable.

M. le Maire.- Le dernier élément est le calendrier, c'est important.

Les travaux devraient démarrer en janvier prochain. Cela veut dire que nous allons fermer le gymnase Rabelais. Les enfants déjeuneront dans le gymnase.

Les travaux sur l'école elle-même sont prévus de janvier 2023 à avril 2024, environ 20 mois. Ensuite, nous ferons entre septembre 2024 et janvier 2025 les travaux du gymnase. L'ensemble du programme sera terminé et livré en janvier 2025.

Vous l'avez compris, c'est une rénovation lourde, plus de 8,5 M€ programmés. Au dernier mandat, notre grosse opération était le groupe Renaudel, qui était du même ordre de grandeur. Pendant ce mandat, nous faisons Rabelais. C'est la plus grosse opération, mais en parallèle, nous continuons année après année à rénover nos groupes scolaires comme nous l'avons fait encore cet été.

Voilà pour ces deux présentations. Y a-t-il des questions sur ces deux communications ?

Non ? Parfait !

Arrivée de M. VIROL qui avait donné procuration à M. MOULY

Compte rendu de la séance du 22 septembre 2022

M. le Maire.- Maintenant, je vous propose de nous prononcer sur le procès-verbal de la séance précédente. Vous l'avez tous reçu, lu.

Avez-vous des observations à formuler sur ce compte rendu ?

Je vous écoute.

Monsieur BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ.- Je vais faire une explication de vote. Si lors du dernier Conseil municipal, je n'étais pas présent, c'était une protestation de ma part en faveur d'un meilleur respect de la démocratie au sein de ce Conseil, tant sur la forme que sur le fond. En effet, nous avons beaucoup à progresser, tant sur le respect des personnes que sur celui des idées. Toute personne est respectable et doit être respectée. Ne l'oublions pas.

Par ailleurs, l'opposition, par ses analyses, donne un autre regard qui peut être enrichissant pour la commune. Nous aurons encore l'occasion de le voir au cours de cette séance, par nos interventions.

Sachez, chers collègues de la majorité, écouter et respecter les propositions et remarques de l'opposition, qui sont souvent beaucoup plus constructives que vous ne le dites.

Cette absence au précédent Conseil m'a permis de mieux me pencher sur son déroulement au travers du compte rendu qui nous est fait. Je ne veux pas ici critiquer le travail fait par les personnes qui prennent des notes des échanges. Bien au contraire, j'aimerais leur rendre hommage pour la qualité de leur travail, mais les comptes rendus sont incomplets, voire incompréhensibles sans les supports projetés en cours de séance sans que ceux-ci n'aient été communiqués précédemment.

C'est le cas notamment avec les communications dont nous n'avons aucune trace ni avant ni après le Conseil.

Les comptes rendus étant incomplets, voire incompréhensibles pour certaines parties, je vote donc contre, et ce sera également le cas de notre groupe.

M. le Maire.- Merci, Monsieur BOUCHEZ.

D'autres remarques ?

Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU.- Je ne vais pas m'étendre sur le compte rendu, puisque j'ai déjà eu un échange à ce sujet, mes remarques ont été prises en compte.

Je remercie les services.

Je remercie aussi les personnes qui nous permettent d'avoir ce compte rendu in extenso. Je regrette, encore une fois, qu'il faille autant de temps pour que les citoyens qui ne se déplacent pas au Conseil municipal puissent prendre connaissance des échanges.

Je me joins donc je vais aussi voter contre, en accord avec ce que vient de dire notre collègue M. BOUCHEZ.

M. le Maire.- Merci beaucoup.

D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Vote contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge Montrouge écologique et solidaire	A. BOUCHEZ, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE C. PASTEAU

M. le Maire.- Je rappelle juste, Monsieur BOUCHEZ, que les communications ne font pas partie de l'ordre du jour. Donc, elles n'appellent pas de vote ni de procédure particulière.

(Entrée en séance de Mme SAMBOU-HONORÉ qui avait donné pouvoir à M. DAVIAUD.)

M. BOUCHEZ.- Si la communication intervient pendant le Conseil municipal, cela fait partie du Conseil.

M. le Maire.- Cela ne fait pas partie de l'ordre du jour, encore une fois. Cela permet d'informer...

M. BOUCHEZ.- Cela fait partie du Conseil municipal. Je demande, et je le répète, que soient corrigés ces manquements et que les communications de documents soient faites à chaque séance.

M. le Maire.- Monsieur BOUCHEZ, je vous le répète : cela ne fait pas partie de l'ordre du jour. C'est présenté par la majorité à l'ensemble de l'assemblée, mais cela n'en fait pas partie. Les choses sont claires.

Décisions

M. le Maire.- Sur les décisions, y a-t-il des questions, des commentaires ?

Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU.- Ce n'est pas vraiment une question, mais concernant la décision 2022-82 relative à la modification des tarifs de formules d'abonnement « découverte » et « fidélité » pour 8 spectacles, on apprend – excusez-moi, je trouve la situation assez cocasse, je vais lire le texte –, que ces tarifs sont *« diminués respectivement de 64 € à 63,90 € pour trois spectacles et de 137 € à 136,00 € pour huit spectacles. Cette modification permet d'obtenir un coût unitaire du spectacle à deux chiffres après la virgule, ce qui facilite la gestion technique du logiciel de billetterie »*.

C'est plutôt une remarque sur le côté absurde des décisions que vous êtes amenés à prendre en raison de considérations techniques qui n'ont aucune source dans des choix politiques, qui sont des considérations autogénérées par la technique. Cela représente assez bien le monde dans lequel nous vivons, que le penseur Jacques Éllul décrivait comme le monde de la technique, une technique qui nous formate.

C'est juste une remarque d'ordre général.

M. le Maire.- Merci, Monsieur PASTEAU.

Vous savez, nous rendons compte de toutes les décisions prises. Certaines ont une portée très pratique. Celle-là en a une. Nous sommes parfaitement transparents.

Madame AUBRY ?

Mme AUBRY.- Oui, c'est une question tout à fait technique : quand il s'est agi d'utiliser le tarif qui avait été voté, si on divisait par le nombre de spectacles achetés, cela donnait un résultat avec trois chiffres après la virgule. Le prestataire de billetterie ne peut pas gérer cela techniquement.

M. PASTEAU.- C'est le retour du bug de l'an 2000.

Mme AUBRY.- Je ne sais pas. En tout cas, cela ne fonctionnait pas.

Je peux juste anticiper une autre remarque faite par M. BOUCHEZ la semaine dernière. Effectivement, il y a une erreur dans le tarif d'un abonnement.

M. BOUCHEZ.- Dans le catalogue.

Mme AUBRY.- Absolument. C'est 15 € et non pas 15,50 €, mais c'est en faveur des spectateurs.

M. le Maire.- Merci.

D'autres questions sur les décisions ?

Il n'y en a pas.

AFFAIRES GENERALES

1 – Désignation d'un membre du Conseil municipal appelé à siéger au sein du conseil d'administration de la caisse des écoles, au sein du conseil de l'école maternelle Buffalo et en qualité de vice-président du comité de quartier Ferry-Bufferlo, suite à la démission de M. Pierre BACCON du Conseil municipal

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibérations n°2022-75 à 77

M. le Maire.- Nous avons accueilli tout à l'heure Isabelle PAILLARD pour remplacer M. BACCON. Nous réitérons donc notre mot de bienvenue. Nous devons maintenant nous prononcer pour désigner Mme PAILLARD en remplacement de M. BACCON dans trois instances.

D'abord, l'école maternelle Buffalo.

Je sou mets au vote. Qui est d'accord pour que Mme PAILLARD remplace M. BACCON à l'école maternelle Buffalo ?

M. BOUCHEZ.- Nous ne prenons pas part au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Ne prend pas part au vote	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU

M. le Maire.- Ensuite, nous devons nous prononcer sur le fait de savoir si Mme PAILLARD remplace M. BACCON au sein du quartier Ferry Buffalo.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Ne prend pas part au vote	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU

M. le Maire.- La troisième instance est la caisse des écoles.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Ne prend pas part au vote	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU

M. le Maire.- Bravo, Madame PAILLARD ! Toutes nos félicitations !

Mme PAILLARD.- Merci.

COMMANDE PUBLIQUE

1 - Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation d'un immeuble contenant un hôtel d'activités et une pépinière pour l'accueil de créateurs d'entreprises pour l'année 2021

Rapporteur : M. CARRÉ

Délibération n°2022-78

M. le Maire.- Nous allons examiner sept rapports de nos sept délégataires dans des domaines très différents.

Nous commençons par le premier rapport, celui relatif au service public de la gestion et de l'exploitation de la célèbre SEMARMONT, dont le président-directeur général n'est autre que M. CARRÉ.

M. CARRÉ.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez tous les documents.

Je vous propose une synthèse de la synthèse.

Depuis 2005, via une délégation de convention conclue avec la Ville, d'une durée de 15 ans, la SEMARMONT assure la gestion et l'exploitation d'un immeuble comprenant un hôtel d'activités et une pépinière pour l'accueil de créateurs d'entreprise.

Cette convention est arrivée à échéance au 31 octobre 2021 et a été renouvelée pour 8 ans jusqu'au 31 octobre 2029.

Une convention d'apport en compte courant a été signée entre la Ville de Montrouge et la SEMARMONT le 14 décembre 2020. Cet accord a pour objet de permettre à la SEMARMONT de financer des frais de notaire relatifs au privilège du prêteur de deniers demandé par les banques dans le cadre des prêts accordés pour l'acquisition de locaux commerciaux auprès de Montrouge Habitat.

Le montant des sommes versées au titre de cette convention s'élève à 70 K€. Cela a été signé en février 2021.

Une convention d'acquisition de locaux commerciaux auprès de Montrouge Habitat a été signée le 18 décembre 2021 pour un montant de 11 506 104 €. Cela concernait les 67 commerces de Montrouge Habitat.

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée le 1^{er} novembre 2021 entre la commune de Montrouge et la SEMARMONT.

Concernant les activités, il y a trois activités principales, bien sûr :

- celle liée à l'activité commerciale via la location de commerces et de parkings, que SEMARMONT avait déjà depuis pas mal de temps ;
- celle, depuis 2005, via un contrat de concession sur la gestion et l'exploitation de l'hôtel d'activités et la pépinière dont nous venons de parler ;
- celle, depuis le 18 décembre 2020, via une convention d'acquisition des locaux commerciaux de Montrouge Habitat.

Si l'on regarde maintenant les chiffres, concernant les locaux, Montrouge Habitat et parkings s'élève à 522 061 €, l'hôtel d'activités à 369 667 €, et concernant les 67 commerces dont nous venons de parler de Montrouge Habitat, 976 540 €. Cela nous fait un total de 1 869 168 €.

Dans le bilan financier concernant l'analyse du bilan comptable, nous avons donc un fonds de roulement de 354 183 €, qui a diminué, bien sûr, suite à l'achat de ces locaux, mais reste largement positif et met en exergue une bonne santé financière de la structure.

La trésorerie nette est positive, avec un montant de 753 410 €.

Quand on regarde l'analyse du compte de résultat 2021, le résultat net est de 117 934 € en 2021. Donc, le montant des produits est de 1 877 389 M€. Les charges de la structure se montent à 1 759 456 €.

Concernant les charges d'exploitation, nous avons aussi une hausse due au fait des charges liées à Canopée, puisque nous sommes maintenant en copropriété avec SOHP, anciennement Montrouge Habitat. Il y a donc des frais de 187 939 €, qui nous permettent de gérer 15 copropriétés.

L'évolution s'explique également par le poste des charges de personnel, car nous avons embauché un salarié, ce qui nous permet de suivre ces 67 logements. Nous avons embauché une personne, nous avons maintenant une équipe de trois personnes.

Au niveau des impôts et taxes, 137 910 €.

Il faut constater que l'intégration de cette nouvelle structure – qui représente 52 % du chiffre, c'est important – a permis de dégager un résultat net de 117 934 €.

Concernant l'analyse du résultat et des ratios, je ne vais pas vous les lire, mais les trois indicateurs, que cela soit la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation ou la capacité d'autofinancement, confirment que la structure est en bonne santé.

L'année 2022 devrait consolider les choses et permettre d'approcher, voire de dépasser les 2 M€ de chiffre d'affaires. Cela devrait consolider le chiffre d'affaires des 67 locaux, en plus de l'évolution de la hausse prévue au chiffre d'affaires des autres commerces et parkings qui devraient, selon les estimations – cela reste des estimations, bien sûr –, approcher les 100 000 €.

Deux questions avaient été posées par M. LE GALL concernant le montant des frais financiers pour 2022. Évidemment, ils étaient en 2021 de 230 295 €. Ils passeront en 2022 à 211 927 €. Si vous voulez reprendre les comptes, vous avez le détail sur le rapport d'activité en pages 7 et 8. Effectivement, nous remboursons l'emprunt à taux constant, donc les frais financiers diminuent à l'inverse du capital que nous remboursons.

Sa deuxième question portait sur la différence entre le chiffre d'affaires prévisionnel de 747 000 € par rapport à celui réalisé de 976 540 €. Cet écart s'explique par les créances des clients qui correspondent en majorité aux échéances de loyers à terme échu du quatrième trimestre, ainsi qu'au paiement partiel des charges. Ces charges seront affinées courant novembre, à la reddition des charges lors de l'Assemblée générale qui aura lieu au mois de novembre.

M. le Maire. - Merci, Monsieur CARRÉ, pour ce bilan très précis et très complet. Un beau bilan pour la SEMARMONT et des perspectives positives pour 2022. Une SEMARMONT qui est bien dans sa mission de participer et d'animer le développement économique et le commerce dans notre ville.

Merci, Monsieur CARRÉ.

M. CARRÉ. - Si je puis me permettre un aparté, j'ai parlé de l'achat de 67 commerces de Montrouge Habitat le 18 décembre 2020. Le 17, nous avons également acheté les murs d'un commerce au 86 avenue Verdier. D'ailleurs, dans ce commerce qui ouvre dans les jours qui viennent, je crois même qu'il est déjà ouvert, devait s'installer une fromagerie. Ceci en réponse à une demande des riverains du quartier à l'époque, qui demandaient des commerces de proximité. Nous allons avoir cette fromagerie et la boucherie qui est juste à côté.

M. le Maire. - Parfait, merci, Monsieur CARRÉ.

Des questions sur la SEMARMONT ?

Monsieur BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ. - Oui, j'ai cinq questions, dont deux auxquelles vous avez répondu en partie, mais je vais y revenir.

La première est : est-ce que l'ensemble des loyers sont indexés ? Puisque ceux du 6 et du 8 rue Messier et ceux du 117 et 119 avenue de la République apparaissent stables.

Vous avez répondu en partie à la deuxième question, qui porte sur les loyers des locaux anciennement Montrouge Habitat. Comme vous l'aviez indiqué, il était prévu 747 000 € et cela a rapporté 976 500 €. C'est quand même 30 % de hausse. Vos explications ne semblent pas complètement claires. Vous l'expliquez par des charges, or la question que je me pose est : a-t-on fait une erreur de prévision, était-ce une sous-estimation, ou est-ce dû à une augmentation des loyers ?

La troisième question est qu'à périmètre constant, hors Montrouge Habitat et les nouveaux commerces, apparemment, nous sommes inférieurs en chiffre en 2021 par rapport à 2019. Cela traduit-il une difficulté ? Y a-t-il une difficulté dans la dynamique des loyers ?

La quatrième question porte sur le ratio de solvabilité qui montre que la capitalisation de l'entreprise est un peu faible par rapport aux engagements, donc par rapport à la dette.

Vous avez répondu en partie à la dernière question, mais j'aimerais que vous précisiez pourquoi les intérêts ne baissent pas alors que le montant de la dette diminue.

Merci.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions sur la SEMARMONT ?

Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU.- J'ai une question sur le Conseil d'administration de la SEMARMONT. Il y a des représentants de la commune, bien sûr, et je comprends, aussi, le représentant de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, mais je ne suis pas sûr... Qu'apportent les représentants de BNP Paribas et Immobilière 3F, s'il vous plaît ?

M. le Maire.- Monsieur CARRÉ, allez-y.

M. CARRÉ.- Concernant l'augmentation des loyers, nous suivons évidemment l'indice ILC concernant les différents commerces.

(Entrée en séance de Mme VELOSO.)

C'est une augmentation annuelle, nous continuons de même pour les anciens commerces. Pour celles de Montrouge Habitat, c'est trisannuel.

Les frais financiers diminuent d'année en année, c'est normal, puisque ce sont des remboursements à taux constant. Le capital augmente au fur et à mesure des années et le montant des intérêts diminue.

Par ailleurs, vous comparez les différents locaux que nous avons avenue de la République, le 117, le Messier, etc. Il faut savoir que ce sont des commerces qui ne sont pas non plus placés au même endroit. Quand on loue ces commerces au mètre carré, ce n'est pas forcément le même montant côté mairie et sur la partie sud, notamment par rapport à Messier qui est un commerce déjà beaucoup plus important que les autres en fonction du nombre de mètres carrés et qui n'est pas situé aussi favorablement que ceux qui sont du côté d'Orange, par exemple.

M. le Maire.- Tout à fait.

Merci, Monsieur CARRÉ, pour ces réponses.

D'autres questions sur la SEMARMONT ?

Il n'y en a pas.

Donc, nous prenons acte de ce rapport.

M. PASTEAU.- Pardon, j'ai peut-être raté. Avez-vous répondu à ma question ?

M. le Maire.- Vous n'avez pas répondu à M. PASTEAU.

M. CARRÉ.- Cela concernait les différents représentants au Conseil d'administration. Ce sont des représentants intéressants pour nous et qui sont historiques et existaient déjà depuis plusieurs mandatures, du temps de Jean-Loup METTON.

M. le Maire.- Nous devons prendre acte de ce rapport, nous en prenons donc acte.

Prend acte		
Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU
Ne prennent pas part au vote		T. VIROL, P-A. MOULY,

2 - Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation des trois marchés forains de la ville pour l'année 2021

Rapporteur : M. CARRÉ

Délibération n°2022-79

M. CARRÉ.- Merci, Monsieur le Maire.

Je rappelle que la société EGS est en charge de l'exploitation de nos trois marchés forains, Victor Hugo, Jules Ferry et la Marne. L'activité principale rémunératrice par le concessionnaire provient des droits de place perçus auprès des commerçants. La tarification est calculée au mètre linéaire selon un indice, celui de 2021, qui est 1,0514.

En page suivante, vous retrouvez le détail des droits de place concernant le marché couvert et les volants.

Sur l'année 2021, nous retrouvons un nombre de commerces proche de celui de 2018 avec ses sept commerçants, soit neuf de plus que l'année 2020.

Vous avez une grille avec le nombre de commerçants par marché. À Victor Hugo, c'est resté stable. Deux sont partis. Dans l'année, deux commerçants en ont profité pour doubler leurs étals, les fruits et primeurs et le traiteur argentin, je crois.

L'important est de voir la progression que nous avons notamment à Jules Ferry, je vous en avais parlé l'année dernière, où nous allions augmenter le nombre de commerçants. Effectivement, de sept, nous sommes passés à douze. Cette année, c'est encore la tendance, nous devrions en avoir trois ou quatre supplémentaires. Ce marché fonctionne très bien et est vraiment très apprécié par les riverains. Au marché de la Marne, de deux, nous sommes passés à sept. Certes, c'est encore un petit chiffre, mais cela avance en nombre. De même, c'est pour la satisfaction de tous les Montrougiens du secteur.

Quant aux faits marquants, je viens de vous les donner, c'est l'augmentation des commerçants sur les trois marchés.

Le chiffre total en 2021 est de 277 679, en augmentation par rapport à 2020, et en baisse de 20 % par rapport à 2019. M. LE GALL m'avait posé une question sur ce point, j'y répondrai à la fin de mon rapport.

Concernant la redevance, elle est sensiblement identique. Elle tourne toujours autour de 99 000 €.

Vous avez un avenant de concession de 9 557, ce qui fait une redevance de 90 326. Je rappelle que nous avons voté cela en Conseil municipal, suite au changement des lumières. Nous étions passés en leds.

Ensuite, la DSP a été renouvelée avec le même délégataire, pour une durée de cinq ans. Cela nous mène au 31 décembre 2026.

Le volet social et le développement durable sont attendus dans le cadre de ce renouvellement, notamment avec la mise à place d'action contre le gaspillage alimentaire et le recyclage des déchets.

Un contact a été pris avec l'association Biocycle, justement, concernant le gaspillage alimentaire.

Concernant ce dernier sujet, je tiens à dire que cela se passe d'ailleurs le dimanche, quand, en fin de marché, il reste bon nombre de produits, notamment chez les traiteurs. Ils n'ont pas attendu de rencontrer ce type d'association pour distribuer. Ils distribuent aux plus nécessiteux depuis déjà un certain temps. Ils font cela surtout le dimanche, car il n'y a pas de marché ouvert, pour la plupart, le lundi.

Pour répondre aux questions de M. LE GALL, qui me demandait pourquoi le chiffre d'affaires n'augmentait pas en 2021 par rapport à 2019, alors que le nombre de commerçants augmentait, il faut savoir qu'au début de l'année 2021, le marché a subi encore la Covid. Cela a duré pratiquement le premier trimestre. Effectivement, il y a eu moins de droits de place, ce qui explique cette différence.

M. le Maire. - Parfait !

Merci, Monsieur CARRÉ, pour ce bilan de nos marchés.

Des questions ?

Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU. - Merci.

Vous avez répondu à une partie de mes questions sur le volet social, le développement durable. Je serai donc ravi d'avoir peut-être plus d'informations par la suite sur cette association Biocycle. Je peux me renseigner de mon côté. À la lecture des éléments que j'ai trouvés dans le rapport et sa synthèse, je n'avais pas vu beaucoup de développement durable. J'avais vu une animation développement durable avec des *goodies*, mais ce n'est pas vraiment un changement structurel des comportements économiques.

J'ai remarqué que la réunion de la commission des marchés du 2 décembre 2021, en page 31 du rapport, n'a pas abordé les questions écologiques. Cela pourrait être intéressant, dans de futures commissions, d'aborder ces sujets.

Par ailleurs, j'aimerais savoir où nous en sommes du gaspillage alimentaire et du recyclage des déchets. Vous avez cité cette prise de contact. A-t-elle abouti sur des actions concrètes ?

Nous proposons que les services municipaux étudient un système de consigne municipale susceptible d'intéresser les traiteurs et restaurateurs du marché et de l'ensemble de la commune. La prochaine réunion de la commission des marchés pourrait être l'occasion d'en discuter avec les commerçants, d'avancer cette idée et d'écouter leurs réactions.

M. le Maire.- Merci, Monsieur PASTEAU.

Monsieur CARRÉ.

M. CARRÉ.- Des contacts ont été pris avec l'association Biocycle. C'est un peu curieux que vous ne connaissiez pas cette association, car elle est soutenue par des subventions publiques et privées et fait la vente de prestations de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les entreprises et les écoles.

(Entrée en séance de M. CARLI-SASSOE qui est porteur du pouvoir de Mme MEADEL)

Concernant les déchets, Monsieur PASTEAU – nous pourrions en parler un peu plus tard, je suis tout à fait en accord avec vous à ce sujet –, ils sont rassemblés dans un centre de méthanisation.

M. le Maire.- Merci, Monsieur CARRÉ.

Monsieur BOUCHEZ ?

M. BOUCHEZ.- Non.

M. le Maire.- Monsieur TIMOTEO.

M. TIMOTEO.- Je vous remercie. Je vais être bref. Ce sont plus des remarques et une question, car la présentation par M. CARRÉ était assez claire.

Puisque nous étions tout à l'heure sur les chiffres et les interrogations numériques sur les différentes occupations, j'ai peut-être mal compris, mais dans le rapport de présentation, en page 2 – ce n'est pas un sujet de fond, mais quand même –, j'étais très surpris de voir le chiffre de 1 420 commerçants volants sur Victor Hugo. Cela me paraît un nombre démesuré. Même sur l'année, cela veut dire que l'on est en moyenne à 27 volants sur le marché Hugo ? Cela me paraît beaucoup.

C'était ma remarque.

J'ai ensuite deux petites questions, puis vous ferez la réponse complète. Cela ne sera pas très long. Nous sortons de la période de crise post-Covid, la remarque que je fais vaut pour l'ensemble des rapports, cela permettra de nuancer la lecture des rapports des délégataires. Nous verrons l'année prochaine, pour l'année 2022, la crise ayant été atténuée, ce que l'activité donnera réellement au regard des années passées.

S'agissant des occupations de commerce et la question de l'offre commerciale, vous êtes revenus tout à l'heure sur les efforts obtenus sur les différents marchés, notamment celui de Jules Ferry, qui est une réalité, numériquement. C'est vrai aussi sur la Marne numériquement, même si, aujourd'hui, Monsieur CARRÉ, je vous invite à aller faire un tour au marché de la Marne. Je ne suis pas sûr qu'il y ait toujours sept commerçants de façon régulière. Ils sont plutôt la moitié de sept.

De manière plus générale, la redevance est ce qu'elle est, je ne discuterai pas de la redevance des commerçants. En revanche, puisqu'on parle de l'offre commerciale et de son amélioration, il est vrai que cette amélioration passe par le nombre de commerçants, qu'ils soient volants ou pas, d'ailleurs, sur les trois sites de marchés que nous avons. Ce n'est pas l'objet, évidemment, du rapport du délégataire qui, lui, rend compte de son activité. Mais je pense que la qualité de l'offre commerciale devrait être regardée, encore plus aujourd'hui, dans des temps où le pouvoir d'achat, le coût de la vie, l'inflation sont ce qu'ils sont, ainsi que le coût des produits que l'on a sur l'ensemble de ces trois marchés.

Il y a la diversité dans l'offre. Entre les fleuristes, les boulangers, les bouchers, les marchands de fruits, etc., je n'ai pas de souci. Encore une fois, ce n'est pas le délégataire, mais je profite de la discussion

de ce rapport pour évoquer cette question, je trouverais intéressant qu'un jour, on prenne un panier type et que l'on regarde ce que cela coûte sur Montrouge, afin de se rendre compte de la qualité de l'offre et surtout de la capacité des Montrougiens à accéder ou pas à cette offre diverse et variée et sur laquelle vous travaillez. Si elle est de plus en plus inaccessible à un plus grand nombre de Montrougiens, les efforts déployés ne serviront pas à grand-chose.

M. le Maire.- Merci, Monsieur TIMOTEO.

Une autre question, une autre intervention sur le rapport ? Non ?

Monsieur CARRÉ, vous répondez, puis nous prenons acte.

M. CARRÉ.- Merci, Monsieur le Maire.

Concernant les tarifs sur les différents marchés, nous abordons ce sujet régulièrement lors de nos commissions marchés. Si vous regardez les fruits et légumes, vous avez toute une gamme de commerçants avec des prix complètement différents. Je suis prêt à y aller avec vous, nous ferons un panier, ou plusieurs, si vous voulez, vous verrez qu'il y a toute une gamme de prix des différents commerçants.

Vous me dites que le nombre de commerçants à la Marne n'est pas toujours de sept. Je vais vous expliquer pourquoi. Au départ, nous y avions deux abonnés. Nous faisons venir plusieurs commerçants qui voient si cela leur convient. Ceux-là ne sont pas abonnés, au départ. Ils ne paient pas de taxe. Dès lors qu'ils deviennent satisfaits de leur marché, ils deviennent abonnés. En 2021 et maintenant 2022, nous aurons bien sept commerçants abonnés.

M. le Maire.- Merci, Monsieur CARRÉ.

Nous prenons acte de ce deuxième rapport.

Prend acte

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU

3 – Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation d'une crèche agréée pour 60 places, située au 106, avenue Aristide Briand pour l'année 2021

Rapporteuse: Mme FAVRA

Délibération n°2022-80

M. le Maire.- C'est le rapport du délégataire qui gère la crèche Maison Bleue.

Mme FAVRA.- Chers collègues, ce rapport a été lu à l'AP3C. Je rappelle rapidement que nous avons donné en charge à cette société, qui s'appelle la Maison Bleue, la gestion et l'exploitation d'une crèche à Montrouge de 60 berceaux, dont 10 % de berceaux, ce qui fait 66, depuis 2016. Le contrat a été reconduit d'une année supplémentaire jusqu'à la fin août 2021.

Globalement, c'est une crèche qui accueille des enfants de deux mois à trois ans, de façon régulière. Très peu d'enfants sont affectés à la halte-garderie.

Ce délégataire organise des activités d'éveil culturel, artistique et sensoriel.

Il y a un taux de satisfaction des familles, bien que certaines familles n'aient pas répondu à l'enquête proposée. Il y a donc une amélioration de la qualité de fonctionnement, la Maison Bleue est dotée d'un pôle qualité au travail en étroite collaboration avec tous ses services. Il y a également une continuité du développement durable.

Nous avons un bilan financier où le produit d'exploitation pour 2021 est de 1 290 320 M€. Les charges d'exploitation de 1 252 418 M€, le résultat courant avant impôt de 52 965 M€ et un résultat net de 37 901 M€. La crèche dégage donc un résultat net de 38 000 €. Dans le cadre de la clause de retour à meilleure fortune incluse dans la convention que nous avons signée avec la Maison Bleue, il y a eu un titre de recettes de 13 932 €, qui correspond à 75 % de 18 576 €.

Globalement, voilà ce que je peux vous dire.

Des questions avaient été posées lors de l'AP3C. Je vais les anticiper.

Il y avait la question posée sur la clause de retour à meilleure fortune sur le compte d'exploitation 2021, qui n'apparaissait pas sur le compte 2021. La réponse est : elle sera comptablement écrite sur l'exercice N+1. Elle apparaîtra donc sur le compte d'exploitation de l'année 2022.

Il y avait une question sur le constat d'une forte augmentation de charges extérieures en 2021 par rapport à 2019, de 16 %, et par rapport à 2020, de 22 %. Nous avons donc questionné le délégataire, puisque c'est son rapport. Cette hausse s'explique par l'alimentaire qui est de plus 5 K€ par rapport à 2020. Nous avons aussi une augmentation de l'entretien des travaux, des fluides, du loyer.

Je crois que M. BOUCHEZ a posé la question suivante : à combien se montent les recettes de nos participations familiales dans les structures gérées en régie ?

La réponse est que nous pouvons faire un comparatif avec les crèches gérées en régie avant la DSP de 60 berceaux. Je rappelle que la DSP Bambou en 2021 a une recette de 317 000 € en participations familiales. Si nous voulons les comparer avec les participations familiales de nos crèches gérées en régie, pour exemple, pour la crèche Carvès, les participations familiales sont moindres, 280 000 €, et pour la crèche Mulin, 256 000 €.

Nous pouvons dire aussi globalement que l'année 2021 a également été marquée par le Covid, puisqu'il y a eu des fermetures en avril dans nos crèches et dans cette crèche la Maison Bleue. Des ajustements ont donc été faits.

M. le Maire.- Merci, Madame FAVRA, pour ce rapport de gestion de cette crèche par la Maison Bleue.

Y a-t-il des questions ?

Oui, Madame CLAQUIN.

Mme CLAQUIN.- Merci, Monsieur le Maire.

J'avais une question sur le tableau qui fait le rappel des effectifs présents en 2021. C'est un tableau en bas de la page 2 du rapport, pour que vous puissiez vous y reporter. Il présente un total des effectifs au 31 décembre de 17,17 ETP...

Mme FAVRA.- Je ne vous entends absolument pas, je m'en excuse, si vous voulez parler plus fort.

Mme CLAQUIN.- Je vais parler plus près du micro.

Ma question portait sur le tableau en bas de la page 2 qui récapitule les effectifs, avec un total de 17,17 ETP au global et de 13 ETP de personnels placés auprès des enfants. Juste en dessous, on nous rappelle la cible réglementaire de 23,6 ETP au global et de 17 ETP de personnels placés auprès des enfants, donc à chaque fois, un écart assez significatif entre ce qui est réalisé et la cible réglementaire. Pour autant, dans le rapport, il n'y a pas de commentaire pour expliciter cet écart. Est-il conjoncturel ? A-t-il été résorbé depuis ? On nous présente à la fin les perspectives pour l'année suivante, les projets menés, ce qui est intéressant, mais pour mener ces projets, il est nécessaire que la crèche soit dotée du personnel suffisant pour encadrer et accompagner les enfants.

Je souhaitais donc savoir si vous pouviez donner quelques explications sur cet écart.

M. le Maire.- Y a-t-il une autre question sur ce rapport ?

Monsieur BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ.- Effectivement, nous avons les questions posées par Mme CLAQUIN.

En complément, il n'y aurait toujours pas de médecin ou d'infirmière pouvant faire quelques heures par mois et avec un suivi un peu compliqué, notamment, pour les enfants porteurs de handicap. Ce point a-t-il été corrigé depuis ?

Pourquoi la subvention de la Ville baisse-t-elle de 37 000 € entre 2020 et 2021, alors que la prévision de 2022 serait de 70 000 € en moins, encore ? Cela veut dire qu'en deux ans, il y a une baisse de 100 000 €.

Plus généralement, face à la baisse des naissances dans notre commune, quelle analyse en faites-vous et quelles mesures envisagez-vous de prendre concernant la petite enfance ?

Merci.

M. le Maire.- Merci.

Mme FAVRA vous répond.

Mme FAVRA.- Madame CLAQUIN, il y a un lissage des effectifs d'encadrement. L'effectif réglementaire est de 24 personnes d'encadrement. Un lissage est effectué sur l'année. Donc, il n'y a pas de problématique d'encadrement des enfants, vis-à-vis du personnel. Le prestataire n'a pas détaillé exactement, mais nous pourrions vous donner le dispositif pour chaque mois, et l'encadrement est correct. D'ailleurs, il y a eu un contrôle de la PMI en janvier 2021 et plus tard. Si le dispositif d'encadrement n'avait pas été conforme, sachez que la PMI ne se serait pas gênée pour faire un contrôle et des remarques.

Concernant, maintenant, la vacation du médecin. Comme vous le savez, nous avons nous-mêmes des problématiques pour trouver des médecins en crèche. Jusqu'au mois de septembre 2021, un médecin – je ne dirai pas son nom, mais je le tiens à votre disposition – était là sept heures par mois.

Depuis le décret d'août 2021, un dispositif permet d'avoir un référent « santé et accueil inclusif », qui peut être assuré par une puéricultrice, et le nombre d'heures minimal pour une crèche de 60 est de 50 heures par an.

On voit bien que le dispositif de ce décret d'août 2021 rappelle les difficultés d'avoir un médecin au sein d'une crèche, puisque nous n'en trouvons aucun. Nous arrivons à trouver parce que nous sommes depuis bon nombre d'années sur le terrain, mais les médecins ne veulent pas venir en crèche. L'État a donc dû prendre un dispositif réglementaire, et je vous engage à voir le décret d'août 2021 mettant en place le référent « santé et accueil inclusif », une puéricultrice pouvant effectuer les missions du médecin. Je vous rappelle qu'un médecin n'est pas pour donner des conseils en pédiatrie, mais pour contrôler uniquement les vaccins et voir s'il y a des difficultés au niveau de la prévention pour des enfants porteurs de handicap, par exemple, en accompagnant, bien sûr, l'équipe.

M. le Maire.- Merci, Madame FAVRA, pour ces précisions.

Nous prenons acte de ce troisième rapport.

PREND ACTE

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU

Nous passons au quatrième.

4 – Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation du foyer polyvalent de loisirs dénommé Espace Colucci pour l'année 2021

Rapporteure : Mme COLAVITA

Délibération n°2022-81

Mme COLAVITA.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être très rapide. Je crois que vous y allez très souvent. Vous vous êtes rendu compte de l'évolution.

Pour l'IFAC, qui est en charge de la gestion de cet établissement depuis 1999, il y a eu un renouvellement en 2018.

Je vais d'abord vous parler des faits marquants pour 2021 pour Colucci, puisqu'il y a eu environ neuf mois sans activité. C'est important de le savoir. En revanche, les activités sociales ont été maintenues au maximum, notamment avec l'espace cyber qui est aujourd'hui transformé par le pass numérique. Surtout, un gros travail a été fait sur la refonte du projet social de l'établissement. À telle enseigne qu'en 2021, de gros travaux ont été entamés, sur l'espace de vie sociale, l'espace d'accueil et l'espace rencontre. Cela répond pleinement à l'objectif de cette DSP, puisque la Ville souhaite que l'espace Colucci soit plus ouvert sur la ville, soit un espace de rencontre et surtout de mixité sociale.

Dans le rapport, on constate une augmentation de la fréquentation en 2021 par rapport à 2020, évidemment, car c'est la suite du Covid, mais surtout, nous arrivons quasiment à des chiffres de 2018, 2019, qui sont très bons, en termes de fréquentation.

Je tiens aussi à souligner un fait marquant depuis 2021 : les personnes qui fréquentent le centre viennent de tous les quartiers de la ville. C'est très bien, parce qu'il y a une forte augmentation du

quartier Est et du vieux Montrouge, alors qu'auparavant, nous avions une forte proportion d'habitants du quartier Jean Jaurès et Haut-Mesnil Grand Sud. C'est important.

Le bénéfice est de 1 863 € précisément. C'est un résultat positif, nous sommes donc très contents, puisqu'il y avait un déficit en 2020 suite au Covid. Tout ceci est plutôt très positif.

Nous nous félicitons également parce que beaucoup d'écoles ont pu fréquenter l'espace Colucci depuis 2021, c'est une bonne chose. Nous estimons que de juin à décembre 2021, environ 2 000 personnes visitent l'espace Colucci par jour, venant des six quartiers de la ville, comme je vous l'ai dit. J'en avais parlé l'année dernière lors de la présentation du rapport, les activités sont renouvelées, accessibles en famille, et surtout – c'est un « plus » –, accessibles aux personnes porteuses de handicap. C'est très important.

Encore une fois, il y a des restitutions de spectacles, des liens avec des associations de la ville, un fort lien de solidarité.

Je rappelle qu'en 2021, malgré les neuf mois de fermeture, le dispositif d'aide aux devoirs a été maintenu pour 31 enfants.

L'espace Colucci va bien. Il se relève assez positivement de cette année très difficile qu'a été 2020 et la moitié de 2021. Donc, nous avons de belles perspectives pour l'avenir. Je crois que le défi est relevé.

M. le Maire. - Merci, Madame COLAVITA.

Des questions sur ce rapport ?

Monsieur BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ. - Tout à l'heure, Madame FAVRA, concernant les naissances, vous n'avez pas répondu à la question, ce n'est pas grave. Nous l'aborderons de nouveau au moment du DOB.

Sur Colucci, j'ai quelques questions. Le rapport indique que 178 000 € ont été investis. Je voulais savoir qui a financé ces investissements. Est-ce l'IFAC, ou la mairie a-t-elle pris une part, et à quel niveau ?

J'aurais aimé aussi avoir quelques précisions sur le statut des professeurs des activités et des animateurs. Pendant la période Covid, comment ont-ils été traités ? De ce rapport, je constate, mais on le constatait les années précédentes, un fort déséquilibre femmes/hommes, une surreprésentation des femmes par rapport aux hommes.

Vous avez souligné que des efforts sensibles ont été faits au niveau du handicap. Je l'avais remarqué. C'est vrai que c'est significatif, et de plus, dans les documents de présentation des activités, c'est bien indiqué. Je crois que c'est vraiment le sens dans lequel il faut aller, même si vous n'avez pas adopté le vœu que nous avons émis sur le handicap. Je crois que certaines associations en tiennent quand même compte et je tiens à remercier l'IFAC et l'espace Colucci.

Je voudrais aussi remercier l'espace Colucci de son implication au niveau de l'action sociale. Il y a un paragraphe très intéressant sur le pass numérique, qui montre que la fracture touche autant les 40-60 ans. On pense souvent que ce sont les « vieux » qui ont un problème avec l'informatique. Ce n'est pas tout à fait le cas. Je ne pense pas que la population venue à l'espace Colucci soit une population différente de la normale. L'espace Colucci a été un des gros consommateurs du pass numérique. Il a très bien joué le jeu. C'est une proportion extrêmement importante. Monsieur Hureau nous l'indiquera peut-être.

Un point, si je puis me le permettre : à la lecture de ce document, je me suis demandé si on ne pourrait pas coordonner les activités entre les différentes associations, que cela soit sur le FLE, le soutien scolaire, l'accompagnement numérique, le juridique ou les écrivains publics. Plusieurs associations dans plusieurs endroits exercent ces activités. En revanche, la coordination entre ces différentes activités n'existe pas toujours. Cela avait été tenté par le CCAS avant le Covid, cela n'a pas abouti sur quelque chose de concret actuellement, mais cela pourrait être mis en place pour favoriser une meilleure dynamique sur tous ces points relatifs à l'amélioration sociale des personnes en difficulté.

On pourrait mettre en place des ateliers de gestion familiale, de sobriété énergétique, par exemple.

M. le Maire.- Merci, Monsieur BOUCHEZ.

Monsieur TIMOTEO.

M. TIMOTEO.- Je vous remercie.

Nous avons pris connaissance un peu tardivement de ce rapport d'activité, puisqu'il a été remis sur table mercredi dernier. Je dois dire qu'après la présentation de Mme COLAVITA, si l'espace Colucci retrouve le chemin de ses missions de centre social, je ne peux que l'encourager. Et si c'est le sens qui est repris aujourd'hui, au-delà d'être seulement un cinéma – d'art et d'essai, certes, mais un cinéma –, et je pense que la Direction en prend le chemin, on ne peut que soutenir cette démarche.

Effectivement, il faut que cet établissement s'ouvre sur le quartier, mais bien au-delà du quartier, s'ouvre totalement sur la ville. Si les activités développées vont dans ce sens, on ne pourra que les saluer.

Connaissant les difficultés qu'il a pu y avoir sur l'espace famille, notamment, difficultés qui ont été résorbées mais qui, de nouveau, cette année, vont poser une difficulté – je crois savoir que la personne responsable des familles est en arrêt maladie longue durée –, cela va fragiliser de nouveau cette branche, pour les mois qui viennent – en tout cas *a minima* pour les semaines et peut-être les mois qui viennent –, mais cela ne doit pas décourager l'établissement de poursuivre dans cette voie.

C'étaient mes réflexions de fond.

Sur la forme, je suis un peu gêné. Il y a, d'une part, les activités portées par l'établissement. D'autre part, effectivement, un ensemble d'associations conduisent une partie de leur activité, souvent de l'accompagnement de personnes fragilisées, mais pas seulement. Je trouve que la présentation qui en est faite dans le rapport est un peu ambiguë.

Je pense à deux associations que je connais bien, Salto et Écoute Chômage, qui font l'une et l'autre un très bon travail dans leur champ d'activité et d'accompagnement, soit à destination des migrants pour Salto, soit à destination des demandeurs d'emploi pour Écoute Chômage, qui, de longue date, tiennent leur permanence plutôt dans cette structure. Je crois que l'une et l'autre sont très reconnaissantes de cela. La semaine dernière, Mme COLAVITA y était, M. BOUCHEZ, ainsi que Mme DE PABLO. Cela redonne le caractère de centre social à cet équipement.

Pardon, je digresse un peu. Je trouve dommage que l'on ait développé dans le rapport d'activité l'activité même de ces associations, comme si elles faisaient partie intégrante de l'espace Colucci et comme si cela retraçait ainsi son activité. Je ne dis pas qu'il ne faut pas indiquer ces partenariats. Au contraire, plus il y en a, mieux cela sera.

Départ de M. MELEDJE qui donne pouvoir à Mme GRAINE

C'est une chose de pointer la présence des associations et les permanences – et c'est très bien qu'on le fasse – offertes à ces associations, et puis de détailler de manière aussi fine, finalement, l'activité que nous apprécions tous. Il n'y a pas de sujet sur le fond de l'activité.

Dans ce rapport d'activité, il y a une confusion des genres. C'est très bien que l'espace Colucci accueille ces deux structures. Elles sont autonomes, et donc, elles ont de leur côté à rendre compte de leur activité. Je pense qu'elles le font de manière assez remarquable auprès de leurs adhérents et devant leur Assemblée générale, ce qui est normal. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci, Monsieur TIMOTEO.

D'autres remarques ?

M. PASTEAU.- L'espace Colucci est un lieu de culture et de solidarité, qui a montré durant la crise qu'il pouvait apporter vraiment beaucoup aux habitants parfois les plus démunis de notre commune. On ne peut que se féliciter d'avoir un tel espace dans cette commune.

M. le Maire.- Merci.

D'autres remarques ?

Oui, Madame VELOSO.

Mme VELOSO.- Je partage beaucoup le dynamisme de la direction de l'espace Colucci soutenu par la mairie. Au niveau des festivals, il y a des propositions assez innovantes et très intéressantes sur cet espace.

Je voulais compléter : pour le bâtiment, au vu de la crise énergétique et de la hausse des prix qui s'annonce, avez-vous demandé un bilan énergétique ? Comment va pouvoir se faire un investissement en termes d'isolation, de coût énergétique au niveau de cet espace ?

M. le Maire.- Merci.

Madame COLAVITA, vous répondez.

Monsieur BRIET sur l'aspect énergétique, puis nous prenons acte.

Mme COLAVITA.- Merci beaucoup.

Je vais répondre rapidement.

Monsieur BOUCHEZ, 100 % des travaux ont été payés par l'IFAC, donc la Ville n'a pas du tout investi. Elle a suivi les travaux, mais financièrement, c'est à 100 % l'IFAC.

Concernant le statut des professeurs, je n'ai pas compris si c'étaient des professeurs ou l'ensemble des agents qui travaillent... En tout cas, pour le prestataire. Certains professeurs étaient salariés à l'époque. Les contrats ont tous été refondus. Il reste très peu de professeurs salariés directement. Ce sont plutôt des vacataires, payés à la prestation. Cela fonctionne très bien. Sur ce plan, il n'y a pas de sujet.

S'agissant de l'ensemble des cours qui n'ont pas été maintenus pendant la crise Covid, la plupart des professeurs étaient en chômage technique. Donc ils ont été payés. Colucci avait fait un gros effort financier, justement, pour aider, je ne m'engage pas pour 100 %, mais en tout cas, la plupart des professeurs qui n'avaient pas pu travailler.

Concernant la synergie entre les différentes associations ou démarches solidaires et sociales de la ville, c'est un peu le but même de la refonte du bâtiment : l'idée est vraiment d'avoir des enfants qui vont à la danse le samedi matin et qui croisent les activités de Salto ou des écrivains publics, afin que tout ce monde se rencontre et puisse travailler ensemble.

L'idée du CCAS qui sera reprise, il me semble, est bien sûr de coordonner toutes ces associations en vue de faire des actions communes pour une performance plus grande.

Ensuite, Monsieur TIMOTEO, concernant la présentation, vous avez raison, effectivement, mais l'espace Colucci et sa direction travaillent vraiment en pleine synergie avec ces associations. Vous avez cité Salto et Écoute Chômage, ce sont deux exemples tout à fait significatifs, puisque lors de restitutions de spectacle organisé par les associations, notamment, l'espace Colucci est en complet partenariat avec la Ville également.

Sur la forme, vous avez besoin, nous pourrions séparer de façon plus marquée les deux activités. La personne qui a rédigé le rapport, qui est le directeur de l'établissement, l'a fait parce qu'il travaille tellement en adéquation, cela fait tellement partie de la démarche sociale et solidaire qu'il a intégré ces associations dans le rapport. Je lui ferai néanmoins remonter votre remarque. Je pense qu'il la prendra en compte.

M. le Maire.- Merci, Madame.

Monsieur BRIET, un mot sur les énergies ?

M. BRIET.- Oui. Dans le cadre du décret tertiaire, l'espace Colucci fait aussi partie des bâtiments sur lesquels un travail sera fait. Au titre de tout le patrimoine de la ville, il y a une analyse, à la suite de laquelle nous aurons un schéma directeur.

M. le Maire.- Merci.

Pour conclure, nous avons des perspectives réjouissantes pour Colucci, puisque nous souhaitons plus qu'aujourd'hui encore en faire un lieu d'échange et de rencontre entre tous les Montrougiens et toutes les générations. Une grande consultation a été lancée pour demander aux Montrougiens ce qu'ils attendent de Colucci. Nous préparons un projet ambitieux pour élargir tout cela.

Nous prenons acte de ce rapport numéro 4.

PREND ACTE

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU
Ne prend pas part au vote		P-A. MOULY,

5 – Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et à l'exploitation du Beffroi pour l'année 2021

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-82

M. le Maire.- En 2021, le bilan de la SOGEB pour le Beffroi est négatif. Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire. Donc, le Beffroi n'a fonctionné en réalité que sur quatre mois. Son chiffre d'affaires a été divisé pratiquement par deux. Quand tout va bien, le chiffre d'affaires est de l'ordre de 2 M€. Cette année 2021, il n'a été que de 946 000 €.

Néanmoins, malgré cette faible activité de location, ont été accueillis dans le bâtiment un centre de vaccination entre avril et août 2021, de nombreuses réunions du Conseil municipal, le don du sang ainsi que d'autres activités culturelles, notamment des captations.

Il faut savoir qu'en 2021, le Beffroi a pu faire face à cette baisse de recettes grâce au fonds de solidarité de l'État, à hauteur de 229 790 €, et a sollicité un prêt garanti par l'État à hauteur de 500 000 €. Vous avez dans le rapport le bilan financier, l'ensemble des ratios.

L'année 2021 se termine par un déficit de 190 000 €. Malgré ces résultats négatifs, la SOGEB n'a pas eu besoin de se tourner vers ses actionnaires qui sont la Ville et Vallée Sud Grand Paris, parce qu'elle avait suffisamment de trésorerie, notamment ce PEG garanti par l'État.

L'année 2022 s'annonce bien. Nous revenons, entre guillemets, à la « normale ». La trésorerie est de nouveau bonne. Nous devrions, en 2022, avoir un résultat équilibré, sinon positif.

J'ajoute qu'en 2022, nous avons transféré de nouvelles charges à la SOGEB, notamment la gestion de tout ce qui est relatif à la sécurité, en particulier l'accueil des artistes lors des spectacles et la billetterie, qui est un point important. Cela représente 140 000 € de charges nouvelles.

Nous avons également ouvert ce magnifique *rooftop* cet été, qui va générer des recettes nouvelles pour la SOGEB.

Voilà le bilan 2021 de la gestion du Beffroi.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU.- Oui, merci.

Effectivement, il semble y avoir un sujet d'inquiétude sur le résultat négatif. Il y a une petite incertitude, en tout cas, sur l'avenir, même si elle est modeste, d'après ce que semble dire ce rapport.

Je cite : « *Cependant, un nouvel exercice déficitaire dans les mêmes proportions fragiliserait la structure* ».

On a une nouvelle activité avec ce *rooftop*. Souhaitez-vous renouveler l'expérience ? Pourrions-nous avoir rapidement un bilan de l'apport de cette nouvelle activité à la SOGEB ? Pensez-vous tirer, pas forcément des leçons, mais pensez-vous faire évoluer votre cahier des charges sur une éventuelle activité de type *rooftop*, suite à l'expérience de cette année ? Peut-être un modèle différent du modèle *rooftop* aux prix parisiens, etc.

C'est une question que je vous pose.

Par ailleurs, je vous transmets une demande, un souhait que la communication que vous ferez auprès des Montrougiens d'un éventuel nouveau projet en reflète le plus honnêtement possible la nature, afin qu'il n'y ait pas de surprise, comme cela a pu être le cas.

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ?

Il n'y en a pas.

Monsieur PASTEAU, je vous rappelle que la SOGEB est très cyclique, puisque son chiffre d'affaires est essentiellement réalisé par la location du bâtiment. Quand il n'y a pas de possibilité de louer, le chiffre d'affaires diminue d'autant.

Je rappelle, c'est important de le rappeler, que le modèle de la SOGEB est assez unique et très vertueux, puisque c'est un bâtiment de très bon niveau, qui ne coûte absolument rien au contribuable montrougien. Même en ces deux années de crise, l'actionnaire Ville n'a pas été sollicité.

(Entrée en séance de M. SAINTOUL.)

Dans les communes voisines, ce n'est pas du tout le cas, les bâtiments culturels coûtent cher et c'est le contribuable qui les finance. Ce n'est pas le cas ici à Montrouge, grâce à ce modèle inventé par mon prédécesseur.

Le *rooftop* est un succès. De très nombreux Montrougiens et non Montrougiens sont venus cet été. Nous avons passé un contrat de trois ans avec l'équipe qui le pilote. Nous sommes très satisfaits.

M. SAINTOUL nous avait interrogés sur les prix du *rooftop*, je crois que ceux-ci sont tout à fait abordables et permettent à tous les Montrougiens d'en profiter. Il faut se féliciter de cet élément d'attractivité nouvelle dans notre ville et considérer qu'il s'inscrit dans sa dynamique.

Nous ferons le bilan de cette gestion du *rooftop* dans le rapport de l'année prochaine, puisqu'il est encore en activité. Vous aurez tous les éléments en 2023 pour le bilan 2022.

Nous prenons acte de ce cinquième rapport. Nous passons maintenant aux deux rapports sur les parkings.

PREND ACTE

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL
Ne prennent pas part au vote		E. LENGEREAU, P-A. MOULY,

6 – Rapport du délégataire du service public relatif à l'exploitation du stationnement payant en voirie pour l'année 2021

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2022-83

M. le Maire.- Le premier est sur la gestion des parkings en surface par Indigo. Le deuxième sera sur les parkings en ouvrage, en souterrain. M. MOULY nous présentera les deux.

M. MOULY.- Résumer 85 pages en 30 secondes est compliqué. Comme je vous l'avais présenté en AP3C, je me tiens à votre disposition pour des questions.

M. le Maire.- C'est synthétique !

Est-ce le premier ou le deuxième ?

M. MOULY.- Le premier.

M. le Maire.- Sur le premier rapport de M. MOULY, y a-t-il des questions ?

Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU.- Nous sommes bien sur le rapport Indigo ?

M. MOULY.- Oui.

M. PASTEAU.- Le rapport, la présentation de M. MOULY.

Je l'ai lu avec beaucoup d'intérêt. Je ne sais pas si je suis le seul, mais pour moi, cela a été une découverte de lire en détail les taux de FPS, les forfaits post stationnement, et les taux de PMR, les cartes pour personnes à mobilité réduite.

La variation entre les rues et notamment entre les zones est vraiment impressionnante. Je ne sais pas si vous pouvez en parler un peu et nous dire ce que ces chiffres peuvent cacher.

Je vois, avenue de la Paix, que 7,14 % de véhicules stationnés lors des contrôles avaient une carte PMR, le maximum étant rue Camille Pelletan, à 50,80 %.

M. MOULY.- Pas de souci, Monsieur PASTEAU. Merci pour votre question.

Nous avons tous remarqué autour de nous qu'en zone rouge...

M. PASTEAU.- Pardon. Je rebondirai, ou je...

M. MOULY.- Allez-y.

M. PASTEAU.- Je me demandais si cela pouvait au moins partiellement être expliqué par une difficulté à se garer en zone rouge, faute de place en zone verte, pour les personnes en PMR. S'il pouvait aussi y avoir ce genre d'explication.

M. le Maire.- Monsieur MOULY, attendez. Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport, afin que l'on prenne acte quand M. MOULY aura répondu ?

Pas d'autres intervenants ? (Non.)

M. MOULY.- En zone PMR, vous bénéficiez de la gratuité sur l'ensemble de la ville. Nous nous sommes rendu compte, y compris avec des collègues dont je salue le fait de m'avoir remonté l'information, Monsieur BOUCHEZ notamment, que nous avons un taux de personnes qui fraudaient la carte PMR.

Nous avons donc 50 % en janvier. Nous avons fait tout un travail pédagogique derrière pour que les gens arrêtent de frauder, il n'y a pas d'autre terme, sur cette carte. Aujourd'hui, contrairement à d'autres villes limitrophes, il ne faut pas qu'ils s'enregistrent. Il faut simplement qu'ils posent une carte PMR valide.

Concernant les différents chiffres, le taux de FPS est en baisse depuis quelques années. Cela prouve que la baisse des tarifs a fait du bien et que les gens paient plutôt que d'avoir des FPS.

Finalement, la politique de stationnement ne fonctionne pas trop mal grâce à l'avenant numéro 2.

M. le Maire.- Excellente conclusion. Nous prenons acte de ce rapport numéro 6.

PREND ACTE

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD

	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL

7 – Rapport du délégataire du service public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement pour l'année 2021

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2022-84

M. MOULY.- Je fais la même présentation que pour la voirie. Si vous avez des questions, je réponds.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur le rapport n°7 ?

Oui, Monsieur BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ.- Je voudrais revenir effectivement sur la remarque que vous venez de faire concernant le stationnement en surface pour les personnes en situation de handicap. Effectivement, il est difficilement crédible que 40 % de la population montrougeienne soit en situation de handicap. Sinon, l'ensemble de la majorité aurait voté le vœu pour le handicap. Cela n'a pas été le cas. Cela veut dire que le problème est considéré comme mineur pour vous, ce qui n'est pas mon cas.

Je crois néanmoins que même si des efforts ont été faits et qu'il y a une baisse d'utilisation frauduleuse de carte, il faut continuer à faire des efforts et regarder sur les autres communes comment c'est fait. C'est même par respect pour les personnes en situation de handicap, car je considère que c'est un manque de respect pour ces dernières de la part des personnes qui trichent.

M. MOULY.- Pour répondre sur la voirie et sur la question de M. BOUCHEZ, clairement, quand on voit les taux que l'on a, cela pose un problème de respect vis-à-vis des personnes en situation de handicap. C'est pourquoi, dans le rapport, il est bien précisé que ce sont les mois de novembre et de décembre. Nous avons commencé nos actions au mois de novembre. J'attends avec impatience les retours de l'année 2022 pour faire un état des lieux.

Concrètement, aujourd'hui, nous nous attendons à avoir 15 % de PMR. Tant que nous n'aurons pas 15 %, cela veut dire qu'il y aura des fraudeurs. C'est clair. C'est factuel, pour le coup.

Je constate que votre question concerne le rapport de voirie.

Sur le souterrain, y en a-t-il ?

M. le Maire.- Merci, Monsieur MOULY.

Monsieur BOUCHEZ, vous faites souvent allusion à ce vœu déposé sur le handicap et avez l'air d'insinuer que nous ne faisons rien sur le sujet.

M. BOUCHEZ.- Je n'ai jamais dit « rien ».

M. le Maire.- Nous n'avons pas voté ce vœu, parce que nous faisons beaucoup pour le handicap. Vous étiez vous-mêmes chargé de ce dossier lors du précédent mandat. Depuis que vous n'en êtes plus chargé, nous avançons à vitesse « grand V ». Nous réalisons le programme tel que prévu dans tous les

domaines. Ne laissez pas croire aux Montrougiens que la municipalité est opposée à la politique en matière de handicap, c'est tout le contraire. Je tenais à le rappeler.

M. BOUCHEZ.- Vous déformez mon propos.

M. le Maire.- Vous avez fait des allusions, j'ai répondu. Passons à la suite.

Nous prenons acte de ce septième rapport.

Nous arrivons au chapitre des finances.

PREND ACTE

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL

FINANCES

1 – Legs Cherbonnier

Rapporteuse : Mme. COLAVITA

Délibération n°2022-85

Mme VELOSO.- S'il vous plaît, peut-on intervenir ?

Peut-on dire quelque chose sur les deux précédents rapports ?

Mme COLAVITA.- Excusez-moi, Madame VELOSO, je redonne la parole à M. le Maire.

M. le Maire.- Allez-y, Madame.

Mme VELOSO.- Je rejoins M. BOUCHEZ, il faut toujours rester attentif à la politique handicap et inclusion. Sur la voirie, cela veut dire aussi que lorsqu'il y a des travaux sur un trottoir, bien sûr, des passages piétons provisoires jaunes apparaissent, mais il faut penser à la petite pente, rajouter un peu de goudron pour que les personnes en fauteuil roulant ne soient pas obligées d'aller sur la route, comme j'en vois souvent, régulièrement, à Montrouge, à leurs risques et périls. C'est vraiment une logique globale à intégrer.

La hausse du prix du stationnement est un moyen qui peut apparaître efficace pour libérer la voirie. Ce n'est pas le plus efficace. On attend encore des quartiers en zone 30. Il y a beaucoup de voitures de parents, et d'ailleurs, sur les pistes cyclables, le matin, pour déposer les enfants. Si les parents étaient plus sécurisés sur le trajet de leurs enfants à Montrouge, ces derniers pourraient aller à pied à l'école, comme cela se fait dans beaucoup de villes. Nous avons encore eu de gros accidents de voiture à la fin de l'été à Montrouge. C'est tout à penser. Zone 30, ralentisseurs, tout ce qui est fait pour réduire l'utilisation de la voiture sur bien des aspects.

C'est également libérer la voirie des voitures, avoir une politique volontariste en termes de logement. Si l'offre et la demande d'emploi se caractérisent sur un même espace, cela veut dire des logements accessibles pour des salaires normaux, il n'y a pas besoin de voiture.

M. le Maire.- Merci, Madame VELOSO.

Nous étions sur la délibération du legs Cherbonnier. Votre intervention n'a pas de rapport.

Il faut que l'on avance.

M. SAINTOUL.- Monsieur le Maire, ne soyez pas désobligeant.

Mme COLAVITA.- Puis-je y aller, Monsieur SAINTOUL ?

M. le Maire.- Bonsoir, Monsieur SAINTOUL.

M. SAINTOUL.- Oui, je suis en retard. Oui, il se passe des choses à l'Assemblée nationale.

(Brouhaha.)

M. MOULY.- Quand c'est voté, c'est voté !

M. SAINTOUL.- Il s'agissait de prendre acte. Ma collègue prend la parole à l'instant, on n'a pas ralenti les débats. Ne vous offensez de rien et ne donnez de leçon à personne. Vous allez voir, tout ira bien et cela va bien continuer.

M. le Maire.- Merci.

Mme COLAVITA.- Comme chaque année, nous sollicitons les directeurs d'école pour remettre ce fameux legs Cherbonnier d'un montant de 100 € à un enfant méritant de la Ville de Montrouge. Cette année, c'est Moha Sharif Saïd Omar, de Renaudel B, qui a été notamment très remarqué. À Renaudel, il y a une classe ULIS et cet enfant est très aidant pour les camarades de cette classe. Le directeur a voulu le distinguer.

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Vote pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD

	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL

2 – Modification des droits de voirie

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-86

M. le Maire.- Nous vous indiquons que ces droits n'ont pas évolué depuis très longtemps. Nous souhaitons à la fois faire en sorte que ceux qui construisent dans Montrouge occupent le moins longtemps possible l'espace public et sur des surfaces les moins grandes possible, de façon à ne pas gêner les Montrougiens et tous ceux qui vivent et travaillent à Montrouge.

Par ailleurs, cette hausse nous permettra également d'accroître nos recettes de fonctionnement. Nous avons comparé ce qu'il se faisait dans toutes les villes alentour, comparables à Montrouge. Nous allons adopter notre grille telle que présentée dans le tableau ci-joint.

Y a-t-il des questions sur cette augmentation des droits de voirie ?

Monsieur SAINTOUL.

M. SAINTOUL.- Oui, merci, Monsieur le Maire.

J'aimerais avoir l'augmentation, et je suis désolé, le pourcentage d'augmentation par rapport à ce qui existait avant. Puisque vous me dites que c'est inférieur à la moyenne des communes du même type, pouvez-vous nous...

M. le Maire.- Cette comparaison entre « avant » et « après » a été envoyée à chacun. Nous l'avons indiquée lors de l'AP3C. Chacun a ces informations.

M. SAINTOUL.- Cela ne devrait donc pas être trop difficile de la répéter.

Ce que j'ai devant les yeux, ce sont les montants. Peut-être cela figurait-il dans les annexes, mais puisque vous les connaissez...

M. le Maire.- On vous a transmis ces informations. Vous pouvez comparer avant et après, comme on vous l'a indiqué.

M. SAINTOUL.- Donc, vous ne les avez pas sous les yeux ? Vous n'êtes pas en état de me répondre ?

M. le Maire.- Parlez plus fort, s'il vous plaît.

M. SAINTOUL.- Puisque vous dites que cela a été envoyé, vous devez l'avoir sous les yeux. Cela ne devrait pas être trop compliqué de m'indiquer ce que je demande.

M. le Maire.- Monsieur SAINTOUL, on vous a envoyé cette information. Nous n'allons pas les commenter à nouveau. Il y a un avant et un après.

M. SAINTOUL.- Si vous les lisiez à haute voix, tout le monde serait informé.

M. le Maire.- Les AP3C servent à travailler sur les dossiers techniques. Nous vous avons donné ces informations.

Êtes-vous favorable ou pas au principe de cette augmentation ?

M. SAINTOUL.- Non, je ne suis pas favorable au principe de cette augmentation. Mais si vous étiez en mesure de m'en donner les raisons, peut-être serais-je en mesure de changer mes convictions. On a le droit de délibérer.

M. le Maire.- Monsieur MOULY ?

M. MOULY.- Je voudrais apporter quelques précisions à Monsieur SAINTOUL. Bagneux, 4,10 €, alors que Montrouge est à 1,50 €. Saint-Mandé, 2,50 €, alors que Montrouge propose d'être à 1,50 €.

La moyenne des strates est à 1,54 €, alors que Montrouge propose d'être à 1,50 €, notamment sur l'emprise au sol et palissades de chantier. Tous les prix ont en effet été transmis par mail.

M. le Maire.- Merci.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Vote pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, L'Avenir n'attend pas à Montrouge,

Abstention : Montrouge Ecologique et Solidaire, Montrouge en Commun.

M. le Maire.- Donc l'Avenir n'attend pas à Montrouge est pour ?

M. BOUCHEZ.- Oui, suite aux explications de M. MOULY, c'est vraiment clair.

Merci Monsieur MOULY.

(Rires.)

M. le Maire.- Merci, Monsieur BOUCHEZ. C'est bien que vous soyez pour.

M. BOUCHEZ.- Nous sommes constructifs, Monsieur le Maire.

3 – Décision modificative n°3 au budget de la commune pour 2022

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-87

M. le Maire.- Nous vous proposons en investissement des dépenses nouvelles :

- la principale est l'acquisition du Cercle athlétique de Montrouge, sur laquelle nous avons délibéré la semaine dernière. J'ai signé cet achat la semaine dernière avec le président du Département, ici même ;
- 220 000 € pour l'acquisition d'un bien situé au 111 avenue de la République, il s'agit des murs d'une agence immobilière, Regard, pour ne pas la citer ;
- 175 759,50 € inscrits en écritures d'ordre pour le transfert de frais d'études et d'insertion sur leur nature définitive, que l'on retrouve en recettes. C'est une écriture ;
- 275 000 € de crédits de travaux transférés en frais d'études pour l'extension du groupe scolaire Rabelais ;
- 200 000 € de crédits d'agencements et aménagements de terrains en cours sont transférés en agencements et aménagements de travaux pour les espaces verts.

Le total des dépenses d'investissement est de 2 972 409,50 €, équilibrés en recettes par :

- 175 759,50 € inscrits en écritures d'ordre pour le transfert de frais d'études et d'insertion sur leur nature définitive ;
- 1 037 619 € désinscrits au titre du virement de la section de fonctionnement. Nous puisons donc dans notre épargne pour équilibrer cette DM ;
- 3 834 269 € inscrits en emprunts pour l'équilibrer.

En section de fonctionnement, en matière de dépenses :

- 3 000 € sont inscrits pour les trophées jeunes actifs Montrougiens ;
- 12 619 € pour le remboursement de loyers pour la non-exploitation des 30 m² en sous-sol relatifs au local du 16 avenue de la République ;
- 20 000 € pour le remboursement des créances admises en non-valeur ;
- 40 000 € sont inscrits pour les intérêts de la dette suite à la remontée des taux d'intérêt ;
- 132 000 € inscrits pour les dépenses d'électricité suite à la hausse des coûts de l'énergie ;
- 830 000 € inscrits pour les dépenses de la masse salariale suite à la revalorisation du point d'indice ;
- 177 802 € inscrits pour le paiement des cotisations CNRACL des agents transférés à Seine Ouest Habitat et Patrimoine ;
- 1 037 619 € sont désinscrits au titre du virement de la section de fonctionnement.

Au total, les dépenses s'élèvent à 1 215 421 €, avec une écriture d'ordre de 1 037 619 € et une recette réelle de 177 802 €.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur SAINTOUL.

M. SAINTOUL.- Merci.

Je voulais savoir si vous avez déjà un projet pour le 111 avenue de la République ?

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions sur cette DM ?

Il n'y en a pas.

Le 111 République est un bien que nous acquérons parce que nous souhaitons y installer un autre commerce qu'une agence immobilière. Notre PLU dispose que les activités de service – les agences immobilières, les banques – sont interdites sur l'avenue de la République, afin d'avoir des commerces de qualité. En l'occurrence, nous avons une DIA et nous préemptons. Nous installerons à cet endroit un autre commerce, plus profitable aux Montrougiens.

M. SAINTOUL.- Pourquoi pas une épicerie solidaire ?

M. le Maire.- Nous verrons. C'est M. CARRÉ et son équipe qui y travailleront. Il est déjà au travail.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Vote pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL

4 – Admissions en non-valeurs et créances éteintes

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-88

M. le Maire.- Il s'agit, comme chaque année, de constater que certaines créances seront irrécouvrables en raison de l'insolvabilité de tiers. Cela représente 49 996,13 €, avec 135 contribuables concernés.

Il y a deux éléments. D'abord, il y a des dettes que nous ne recouvrerons jamais, qui sont donc à effacer, pour 19 951 €. Nous admettons en non-valeur la somme de 49 996 €. La différence est que certaines

dettes aujourd'hui non recouvrables pourront peut-être être recouvrées avant d'être éventuellement effacées dans les années qui viennent.

Y a-t-il des questions sur ces admissions en non-valeur et créances éteintes ?

Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Vote pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL

M. BOUCHEZ.- Il faut regarder ce que nous votons, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Pardon ?

M. BOUCHEZ.- Nous avons levé la main au moment où c'était « pour ».

M. le Maire.- Merci, Monsieur BOUCHEZ.

5 – Autorisation de programmes et des crédits de paiement pour l'opération Rabelais

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-89

M. le Maire.- Nous vous avons présenté dans le détail cette opération tout à l'heure en introduction de notre réunion. Cela serait la deuxième AP/CP – autorisation de programmes et crédits de paiement –, pour cette opération importante, la plus importante du mandat en matière éducative. Cela permet d'avoir une vision pluriannuelle de cet investissement de l'ordre de 8,5 M€.

Vous avez, dans le petit tableau qui vous est présenté, la répartition des crédits sur les trois années, 2023, 2024 et 2025, puisque cela se déroulera sur trois ans.

Les montants seront : pour l'année 2023, de 4,820 M€, puisque les travaux commenceront en janvier, comme nous l'avons dit ; de 3,2 M€ en 2024, et la fin de l'opération sera en 2025 pour 500 000 €.

Sur cette AP/CP, y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Vote pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE

M. PASTEAU.- Nous votons pour.

M. le Maire.- Ecologique et solidaire vote pour Rabelais, c'est bien.

M. SAINTOUL.- Nous nous passerons de vos commentaires, Monsieur le Maire.

(Brouhaha.)

M. le Maire.- C'est positif, Monsieur SAINTOUL.

M. SAINTOUL.- Nous n'avons besoin ni de votre satisfecit ni de votre désapprobation.

M. le Maire.- Vous venez d'arriver, vous êtes tout de suite désagréable. Vous n'êtes pas à l'assemblée, vous êtes à Montrouge.

M. SAINTOUL.- Nous n'avons pas non plus besoin de votre satisfecit.

(Brouhaha.)

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1 – Rapport d'orientations budgétaires 2023

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-90

M. le Maire.- Je vous présente ce rapport. D'abord, sur le contexte économique et financier, en 2022, l'inflation s'établira à +5,6 % sur un an. C'est évidemment lié à la hausse du prix de l'énergie et à celle du prix de l'alimentation et des produits manufacturés.

Le projet de loi de finances prévoit une inflation de 5,3 en 2022 en moyenne annuelle. Nous sommes donc « dans les crous ».

Évidemment, toutes ces prévisions sont liées à de nombreux aléas, il nous faut être prudents sur ce qui se passera en 2023, et suivre l'évolution du conflit ukrainien et ses conséquences, que personne ne peut anticiper aujourd'hui.

S'agissant des mesures que la loi de finance 2023 prévoit concernant les collectivités locales, la loi associe ces dernières à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques. Nous devons ainsi limiter nos dépenses au niveau de l'inflation, - 0,5 %.

Ce n'est pas un contrat de Cahors, mais cela n'en est pas loin.

On nous dit aussi que les concours financiers de l'État à destination des collectivités locales progresseront de 1,1 Md€ par rapport au projet de loi de finances 2022 et qu'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires permettra d'accompagner l'investissement des collectivités en faveur de la transition écologique.

S'agissant de la situation des finances des collectivités locales, la DGCL nous dit que la situation financière des collectivités s'est améliorée entre 2018 et 2021. Ce que nous avons du mal à croire, n'est-ce pas, Madame RABIER. On se « pince » un peu, quand on lit cela.

Ensuite, on nous dit que la situation des collectivités en 2021 est meilleure que celle de 2019. Avec ce qui est en train de nous arriver en matière d'énergie et d'inflation, nous avons également du mal à le croire.

Quelles sont nos orientations stratégiques ?

Nous nous efforçons, et nous allons continuer en 2023, de contenir nos dépenses pour résister à l'inflation, évidemment, et pour faire en sorte d'accroître notre capacité d'autofinancement.

Nous rechercherons par tous les moyens des économies. Je vous rappelle que nous avons présenté un plan de sobriété et de solidarité au mois de septembre et nous allons optimiser nos dépenses, à travers des évolutions organisationnelles et techniques. Nous sommes en train d'y travailler.

Nous allons chercher une optimisation de nos recettes. Nous travaillons avec de nombreux partenaires : le Département – nous avons reçu le président du Département pour préparer le prochain contrat départemental et avons obtenu des garanties –, la Région, Vallée Sud Grand Paris, la métropole du Grand Paris, toutes institutions qui pourront nous apporter des recettes en investissement, dont nous avons bien besoin.

Ensuite, nous allons vous proposer un suivi pluriannuel de nos dépenses. Nous nous dotons de cette approche pluriannuelle, qui permet d'être transparent.

Enfin, nous recourrons à l'emprunt en fonction des besoins, de façon à financer les investissements de l'année prochaine.

Qu'est-ce que cela donnera, en termes de chiffres ?

En 2023 – ce sont nos orientations, puisque nous voterons le budget en décembre –, en fonctionnement, nous prévoyons un budget qui s'élèvera à 90,720 M€, recettes et dépenses.

Les recettes seront réparties comme suit (en tout cas, c'est ce que nous prévoyons) :

- atténuations de charges, 300 000 €, c'est la même chose qu'en 2022 ;
- produits et services des domaines, 12,850 M€, en hausse de 2,7 %, parce que nous avons revalorisé nos tarifs pour tenir compte de l'inflation ;
- impôts et taxes : ils seront en hausse de 6,36 %, à 66,890 M€. Cela augmente parce que l'inflation a eu un impact sur les bases, notamment, du foncier bâti, avec une revalorisation de 3,4 % de ces bases ;

- dotations et participations, 9,6 M€. C'est en baisse et cela démontre que les recettes en provenance de l'État diminuent d'année en année, avec une baisse de la DGF et de la CAF notamment ;
- autres produits de gestion courante, 890 K€. C'est une baisse à la suite de diverses cessions qui diminuent les loyers qui nous seront versés.

En dépenses, évidemment, la même somme, 90,720 M€, sera décomposée de la manière suivante :

- des charges à caractère général, qui s'élèveraient à 17,5 M€. Ce sont toutes les dépenses qui nous permettent d'assurer le fonctionnement courant de nos services, qui, évidemment, sont impactées par l'inflation, donc + 6 %. Vous avez vu tout à l'heure, dans la DM, l'augmentation des fluides. Sachez que pour 2023, nous prévoyons une augmentation des dépenses de fluides, essentiellement l'énergie, le gaz et l'électricité, de plus de 2 M€ par rapport au budget 2022. C'est presque un doublement de nos dépenses d'énergie, qui passeraient de 2 à près de 4 M€. Nous devons faire des efforts ;
- les charges de personnel augmentent également. Nous atteindrons un volume de près de 50 M€, 49,386 millions, en hausse de 5,10 %. Cette hausse est due essentiellement à l'augmentation du point d'indice, pour un peu plus de 2 M€, ainsi qu'à l'augmentation du SMIC, pour près de 200 000 € ;
- atténuation de produits attendus, 11,670 M€. Ces dépenses sont en baisse, puisque la Ville n'a pas été prélevée au titre de la loi SRU, car nous avons versé des contributions pour créer des logements sociaux en 2021 ;
- autres charges de gestion courante, 6,725 M€. Elles seront en hausse de 2,6 %, notamment par l'acquisition de certains matériels informatiques ;
- charges financières, 606 000 €. Elles sont en hausse, puisque nous allons contracter un nouvel emprunt pour finaliser l'année 2022, de 8 M€, avec également une hausse des taux d'intérêt ;
- charges exceptionnelles, 191 000 €, en hausse de 1,70 %.

En investissement, nous prévoyons en 2023 un budget d'investissement de 36 139 363 M€ équilibré en dépenses et en recettes.

En recettes, nous avons :

- une prévision de 2 M€ pour le FCTVA, comme en 2022 ;
- taxe d'aménagement, pour 200 000 €, c'est la même chose qu'en 2022 ;
- subventions, 3,984 M€. Ce sont les subventions qui vont arriver concernant nos investissements de 2023. C'est Gautier Ginoux, République nord et également un soutien de l'EPFIF pour l'étude sur la gare de Châtillon Montrouge. C'est une hausse importante par rapport à 2022, puisque les travaux commencent. Nous avons lancé plusieurs chantiers importants ;
- l'emprunt. Nous prévoyons d'emprunter à hauteur de 18 M€ en 2023 pour équilibrer la section d'investissement, en hausse, par rapport à 2022, de près de 30 %. Nous avions prévu 14 millions en 2022. C'est lié au fait que nous allons beaucoup investir en 2023, puisque nos chantiers commencent et nous arrivons à la moitié du mandat. Nous réalisons donc les projets qui étaient dans notre programme ;
- cessions, avec 6 M€ prévus, avec la cession du 16-18 République dont nous avons parlé tout à l'heure, le 10 rue Sadi Carnot, le 7 Sylvine Candas, et le 23 Boileau, qui est en recettes et en dépenses, puisqu'il sera acheté par Vallée Sud Grand Paris si nous allons au bout de l'opération.

Les cessions sont donc en hausse également.

En matière d'investissement, nos dépenses seront financées de la manière suivante :

- dépenses d'équipement, 27,310 M€, c'est l'ensemble des chantiers que j'évoquais tout à l'heure ;
- acquisitions, 5,350 M€. Ce sont essentiellement la nouvelle acquisition évoquée du 80 avenue Verdier, pour lequel nous allons réaliser un espace vert, et le 23 Boileau, qui est en recette ;
- emprunts et dettes assimilés, 3 259 M€. C'est le remboursement du capital et qui augmente suite à l'emprunt du million pour boucler 2022, en hausse de plus de 13 %.

S'agissant de notre dette, à la fin 2022, elle sera de 24 M€. Avec les 8 millions que nous contracterons, comme je l'ai indiqué, l'encours s'élèvera à 485 € par habitant, contre 385 en 2021. 485 € par habitant, c'est un niveau très bas par rapport aux communes avoisinantes.

Tous nos emprunts sont notés 1A par la charte Gissler, il n'y a aucun risque.

La masse salariale : vous en avez le détail, nous avons aujourd'hui 953 ETP, 12 % en catégorie A, un peu moins de 10 % en B et 79 % en catégorie C.

S'agissant de l'évolution de la masse salariale, en 2023, nous nous proposons de tenir le fameux GVT – glissement vieillesse technicité – autour de 20 %, mais nous ne savons pas à ce stade s'il y aura une nouvelle revalorisation du point d'indice. Il faut être prudent, puisque la masse salariale est la principale dépense de fonctionnement. Nous ne savons pas non plus comment le SMIC évoluera.

La principale préoccupation est celle-là. Il est difficile de faire de la prospective à ce stade.

S'agissant de l'investissement, en matière de programmation pluriannuelle, nous prévoyons d'ici la fin du mandat, 2023, 2024 et 2025, un volume d'investissement de 100 M€ et des recettes hors emprunt à hauteur de 78 M€.

Notre dette, d'ici la fin du mandat, évoluerait de la manière suivante : nous terminerons l'année avec une dette de 24 M€. En 2023, nous emprunterons 18 M€, si nous allons au bout. Nous pourrions avoir une dette totale de 39 M€, 790 € par habitant. En 2024, elle diminuerait à 35 M€ et garderait un niveau soutenable.

Je peux vous donner les montants par habitant des communes voisines, qui sont largement supérieurs : Châtillon, 2 000 € par habitant ; Clamart, 2 050 ; Bagneux, 1 400 ; Malakoff, 1 350.

Avec 790 € par habitant, nous sommes largement en deçà de nos voisins. Donc, nous avons la possibilité d'investir pour financer nos projets.

Notre épargne reste bonne. Nous prévoyons une épargne nette de 1,4 M€ l'année prochaine, une capacité de désendettement de 5,22 années. C'est difficile de couper les années en centièmes, mais il faut que vous sachiez que la situation de surendettement démarre à partir de 12 ans. À cinq années, nous sommes largement en deçà.

Enfin, *last but not least*, nous allons nous doter l'année prochaine du premier budget « vert » de notre histoire, je crois. C'est un budget qui va permettre d'évaluer l'ensemble de nos politiques, notamment sur six aspects : la lutte contre le changement climatique, l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels, la gestion des ressources en eau, l'économie circulaire, la lutte contre les pollutions, la biodiversité.

Pour chacune des dépenses que nous engagerons, tant en fonctionnement qu'en investissement, nous les confronterons à cette grille d'impact environnemental et nous verrons si elles sont très favorables, favorables, défavorables ou inclassables par rapport à cette grille. C'est un exercice que beaucoup de communes font, encouragé par l'État et qui paraît tout à fait vertueux. Nous y travaillons et vous le présenterons au mois de décembre.

Y a-t-il des questions ?

Madame CLAQUIN.

Mme CLAQUIN.- Merci, Monsieur le Maire, pour cette présentation.

Lors du dernier Conseil municipal, vous aviez présenté le rapport de la chambre régionale des comptes, qui indiquait que la qualité des rapports d'orientation budgétaire présentés à notre Conseil municipal était perfectible, et donnait un certain nombre d'axes d'amélioration, notamment sur la présentation d'un plan pluriannuel et prévisionnel d'investissement, sur l'évolution prévisionnelle de l'épargne brute, nette, etc., ainsi que sur les effectifs, avec des éléments sur la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences.

Nous avons noté que par rapport aux présentations précédentes, des slides avaient été ajoutés sur ces thématiques. Nous avons bien noté que cette partie avait été prise en compte.

Pour autant, je ne pense pas que l'objectif que soulignait la Chambre régionale des comptes, à savoir la nécessité d'informer correctement les membres du Conseil municipal, et au-delà, les citoyens montrougiens, soit encore complètement atteint.

Quelques exemples : vous présentez une slide intitulée « orientations stratégiques », que l'on peut résumer dans le fait que vous souhaitez maîtriser les dépenses, optimiser les recettes et emprunter si vous en avez besoin. Ce qui, en soi, est difficilement contestable.

Pour autant, nous aurions vraiment attendu, dans ce rapport, de savoir ce que vous souhaitez faire de votre budget. Pourquoi souhaitez-vous maîtriser les dépenses et optimiser les recettes ? Quels sont les choix que vous allez faire pour l'année prochaine et pour les années suivantes, puisque vous insistez sur les impacts de l'inflation, du coût de l'énergie ? Cela aura un impact aussi sur votre budget et vous amènera, forcément, à faire des choix, à prioriser, peut-être, entre certaines dépenses, certaines politiques, sans doute à prioriser des projets d'investissement. Or, le rapport que vous nous avez présenté et la présentation que vous nous en avez faite ne m'ont pas permis, en tout cas, de comprendre vraiment quelles seraient les priorités d'action de la Ville sur les prochaines années, les priorités d'investissement de la Ville dans ces différents équipements. Par conséquent, en termes d'orientation, on a beaucoup de mal à appréhender ce qu'elles seront réellement pour 2023 et de manière prévisionnelle sur plusieurs années, comme vous y invitait la chambre régionale.

M. le Maire.- Merci, Madame CLAQUIN.

Autre observation ?

Monsieur TIMOTEO ?

M. TIMOTEO.- Je vous remercie.

Un complément à l'intervention de Mme CLAQUIN à l'instant, qui nous rappelle combien, finalement, ce rapport enfonce des portes ouvertes sur ses dimensions stratégiques. Il est clair qu'une collectivité qui doit présenter un budget à l'équilibre maîtrise ses dépenses, essaie d'avoir plus de recettes et qu'éventuellement, si elle n'en a pas assez, elle emprunte. Une fois que l'on a dit cela, on n'a pas dit grand-chose, voire rien du tout.

Nous sommes tous un peu sur notre faim sur ce sujet. On peut avoir des oppositions sur la stratégie adoptée, cela se discute. Encore faut-il la connaître, pour pouvoir la discuter. À ce stade, nous ne la connaissons pas.

Vous avez en propos liminaire dessiné un tableau du contexte financier, politique, géopolitique, qui contraint la situation globale de l'État et des collectivités. Vous êtes revenu sur des questions d'inflation, sur la situation géopolitique en Ukraine et sur l'incidence que tout cela a eue sur le niveau des prix, notamment sur le niveau des prix de l'énergie.

Vous êtes passé un peu vite – voire n'avez pas du tout évoqué, or cela impacte nos dépenses – sur le contexte de recettes, puisque vous cherchez à optimiser celles-ci. C'est très bien, mais vous oubliez de dire que l'État, au travers du contrat de Cahors – qui ne dit pas son nom, puisqu'il n'est plus de Cahors – continue la saignée des finances des collectivités sur le sujet, en contraignant leurs dépenses, avec aussi des recettes qui vont... Le dernier impôt de production sur la contribution sur la valeur ajoutée

disparaît et constitue autant de recettes en moins pour les collectivités locales, quel que soit leur niveau territorial, et en l'espèce, pour notre commune.

Quand, dans le même temps, puisque nous sommes sur des échanges d'ordre un peu général, on impose aux collectivités locales 10 Md€ d'économies sur l'année, je n'ai pas entendu beaucoup d'entre vous autour de la table, en tout cas dans votre majorité, s'offusquer de cela.

Je peux concéder que sous l'ère Hollande – je vais assumer les choses jusqu'au bout –, 10 Md€ avaient été aussi demandés aux collectivités après toute la phase très dépensière, pour ne pas dire plus, que nous avons vécue sous l'ère Sarkozy. À l'époque, c'étaient 10 milliards en trois ans. En l'occurrence, ce sont 10 milliards en un an. Cela n'émeut personne. Les différentes recettes au travers des dotations baissent, mais cela n'émeut pas grand monde.

C'est en cela que je ne comprends pas pourquoi, au-delà de son dépôt, peut-être tardif, en début de séance, vous n'avez pas accepté de présenter notre vœu. Je pense que nous partagerons cette difficulté et ce contexte difficile pour les collectivités, cela ne faisait que rappeler cela et demander en conséquence que des mesures soient prises pour réglementer les tarifs à destination des ménages, comme on a fait, et c'est une bonne chose. Nous en discuterons en décembre, puisque vous nous invitez à le faire à cette période, et j'espère que le contexte ne vous conduira pas à invoquer la non-actualité du sujet que nous porterons alors, car nous avons besoin que les collectivités soient soutenues, notamment sur l'énergie. Sinon, nous ne nous en sortons pas.

Vous les avez évoqués tout à l'heure, il va bien falloir trouver quelque part les 2 M€ supplémentaires dans le budget, dus simplement aux effets de la hausse de l'énergie.

Or, dans ces orientations stratégiques, nous avons assez peu d'informations. Vous dites que dans la gestion vertueuse que vous voulez avoir, vous allez réduire les dépenses, mais vous ne dites pas lesquelles.

Quels sont les postes ? Au moment du budget, nous verrons ligne par ligne ce que tout cela impactera, mais de manière générale, où allons-nous trouver les 2 M€, là, ou d'autres recettes nécessaires dans le budget, notamment, pour l'équilibrer ? Cela, c'est pour le fonctionnement.

Toujours sur le fonctionnement, pour ce qui est des recettes, il semblerait que nous soyons peut-être moins impactés du point de vue fiscal, puisque vous allez impacter les bases d'un taux de 3 ou 5 %, je ne sais plus. En tout cas, cela nous amène un peu de recettes. Vous ne dites rien sur le taux d'imposition, en tout cas sur le dernier taux qui reste à la main des collectivités communales, à savoir la taxe foncière sur le bâti, puisque la taxe d'habitation a disparu. C'est donc le seul levier, potentiellement, au-delà de l'emprunt, qui nous permettrait d'avoir des recettes supplémentaires.

Vous ne le dites pas là, mais je l'interprète comme votre souhait de ne pas augmenter la taxe foncière sur le bâti. Si c'est le cas, il faut le dire ce soir, cela détendra tout le monde et évitera des hypothèses diverses et variées d'ici la présentation du budget de décembre.

Et ne dites pas que vous êtes en réflexion et que vous verrez, que ce n'est pas stabilisé et que l'on verra peut-être, demain, si cela va mieux. Vous avez de toute façon, dès aujourd'hui, déjà une position sur le sujet, affichez-la. Quelle qu'elle soit, elle est respectable, mais il faut l'annoncer.

Dernier point, sur l'investissement, vous évoquez le niveau d'emprunt que vous estimez devoir faire l'année prochaine, dont acte. Nous verrons au budget ce que cela donnera.

Un point sur les recettes d'investissements m'étonne, en tout cas pose question, le niveau des cessions que vous faites. Il y en a pour quasiment 7 M€, avec différents biens prévus à la vente sur l'année 2023. Je suis assez étonné. Déjà, je ne sais pas quels sont exactement les biens. Par ailleurs, puisqu'ils ont été achetés, peut-être préemptés, comme certains récemment ou d'autres demain, avec des motifs particuliers, est-ce que ces motifs tombent ? Est-ce là que vous avez fait vos choix d'investissements futurs et que vous avez réorienté un certain nombre de projets ou pas ? Si ce n'est pas le cas, je ne vois pas ce qui motive aujourd'hui la cession de ces biens pour un montant aussi élevé, de 7 M€.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci.

Monsieur BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ.- Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention se fera en deux parties. L'une sur la méthodologie générale que vous avez suivie et l'autre sur le document que vous nous avez présenté. Je vous préviens tout de suite, elle sera longue car elle se veut constructive, avec des propositions d'améliorations, tant sur la forme que le fond.

Comme chaque année, je reste surpris par le rapport d'orientation budgétaire, qu'il ne soit pas une occasion approfondie d'un exercice remettant à plat la situation de notre commune par rapport à son environnement et les perspectives appréhendées.

Nous devons répondre aux questions : « quoi ? », « pourquoi ? », éventuellement « qui est avec qui ? », et nous nous concentrons essentiellement sur les questions : « comment ? » et « combien ? » Je m'attends à chaque fois à une analyse de notre contexte, des menaces, des opportunités, de nos forces et de nos faiblesses, que nous débattions réellement des orientations stratégiques que nous voulons impulser à notre commune.

Certes, nous avons des éléments généraux de géopolitique tels que la conjoncture internationale et nationale, les évolutions de marché du prix des ressources, mais a-t-on su faire la synthèse des observations qu'a pu remarquer, au travers des comptes administratifs, le rapport de la Cour régionale des comptes ?

Quels enseignements et expériences en avons-nous tirés ? Un de mes professeurs de comptabilité nous disait que l'expérience est la somme des erreurs que nous avons pu faire et dont nous avons su tirer les conséquences. Voilà une réflexion qui devrait nous être utile pour un débat d'orientation budgétaire.

Quels sont les besoins de notre commune ? Une analyse des besoins sociaux a été réalisée en 2020. Elle n'a pas malheureusement pas été diffusée, alors qu'elle était étayée. Il y a 148 pages.

Pourquoi ? Est-ce une attitude d'opposition à la diffusion du savoir ? Cela s'apparenterait à de l'obscurantisme, combattu par les philosophes des Lumières à la veille de la Révolution.

Quelle analyse fait-on de nos comptes administratifs ? Les dépenses réelles de fonctionnement, par rapport à la population, sont de 34 % supérieures à la moyenne de la strate. C'est ce que l'on voit à la page 4.

Le produit des impositions directes par rapport à la population est de 13 % supérieur à la strate.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 32,5 % supérieures à la moyenne de la strate.

Les taux de participation au coût des services ont diminué au fil des ans. Est-ce par dégradation des coûts par rapport à la tarification ? Comment corriger ? Pourquoi avons-nous des taux aussi différents d'un secteur à l'autre ? Entre la culture, le sport, la santé, etc. Sans qu'il y ait de politique sociale, par exemple, qui pourrait justifier ces différences ?

Quelles sont les observations que nous pouvons faire sur les 10 dernières années de nos ressources, de nos dépenses ?

Quels enseignements en tirer pour l'avenir ?

Quelles analyses fait-on de la baisse sensible des naissances de notre commune, des phénomènes migratoires négatifs qui font que notre population se dépeuple alors que les naissances sont supérieures aux décès ? Le parangonnage ou étalonnage, comme disent nos amis québécois, c'est-à-dire le *benchmarking*, comme on l'utilisait couramment, des communes avoisinantes ou proches ne nous permettrait-il pas d'étudier et d'analyser les techniques de gestion, les modes d'organisation de nos confrères, pour en tirer le meilleur et éviter les erreurs ?

Tout ceci nous aurait aidés à la réflexion et à appréhender les orientations de gestion que vous proposez. Malheureusement, ces analyses préliminaires n'apparaissent pas.

Ont-elles été menées, d'ailleurs ?

Toutes ces analyses nous auraient permis d'échanger sur les menaces et les opportunités de notre environnement, de nos forces et de nos faiblesses, des choix étayés qui en auraient découlé. Nous avons donc un problème de méthode, qui peut être corrigée d'ici la présentation du budget.

Nous aurions pu avoir une vision partagée, c'est-à-dire avec la concertation. Les analyses et les conclusions auraient pu être différentes entre vous et nous, mais au moins, nous partirions sur des bases identiques.

À partir de là, il faut faire des choix : le social, l'écologie, la lutte contre et/ou l'adaptation au dérèglement climatique. Les mobilités, le bien-être, la communication au fonctionnement, la lutte contre l'isolement, l'illectronisme.

La deuxième partie de mon intervention va porter sur l'intervention que vous avez faite, malgré toutes les imperfections que je viens de relever.

En page 8, vous indiquez quatre axes qui sont des axes de gestion et non des axes stratégiques, comme cela était indiqué : maîtrise des dépenses, optimisation des recettes, suivi pluriannuel et recours à l'emprunt.

Vous commencez par les recettes de fonctionnement de façon qu'elles s'adaptent au mieux aux dépenses. C'est ainsi que vous prévoyez une augmentation des impôts et taxes de 4 M€ – +6,36 % – basée sur une hypothèse de revalorisation des bases de 5 %, après une revalorisation en 2022 de 3,4 %. Je pense que les Montrougiens vont apprécier.

Ce n'est pas acquis, puisque les bases fiscales 2023 ne sont pas encore connues. À l'inverse, on peut penser que les produits des services et du Domaine sont probablement sous-évalués, compte tenu des hausses que vous avez votées, mais l'écart de correction serait faible en valeur absolue.

Les dépenses de fonctionnement dépassent pour la première fois les 90 M€, en hausse de 4,5 % sur le budget de 2022.

En 2014, nous étions à un peu plus de 75 millions, soit une hausse de 20 % en huit ans. Les univers et les structures ne sont pas tout à fait les mêmes, mais nous donnent une idée du dérapage des dépenses de la commune en si peu de temps.

En ce qui concerne les fluides, vous nous indiquez une hausse de 75 % entre 2023 et 2022. Nous vous demandons de chiffrer les efforts d'économie d'énergie en termes de résultats que vous mentionnez dans le dernier *Montrouge Magazine*. Seriez-vous au-dessus ou en dessous des 350 kWh par an et par m² de nos biens immobiliers ? Il faut des chiffres concrets. Quelle sera l'empreinte carbone de la commune en 2023 ? Et de quelle réduction sur ces cinq prochaines années ?

Pour le budget qui devra être présenté le 15 décembre, nous vous demandons plus de précisions sur les domaines qui font l'objet de progression et ceux qui font l'objet d'une maîtrise de dépenses.

En ce qui concerne les investissements, vous prévoyez 36 millions, soit +10 millions (+40 %), par rapport à 2022. Est-ce réaliste ? Sur quel projet ? Aura-t-on la capacité de le faire ? Et les prix seront-ils justes ?

Le gros de la progression des ressources vient des subventions (+3 M€), des cessions (+2,8 M€), au même niveau, puis l'emprunt, avec une augmentation de 4,1 M€. L'emprunt atteindrait un niveau record dans le budget primitif, de 18,4 M€. N'oublions pas que ce sont les contribuables qui paient les subventions. Peut-être pas nous, mais nous le faisons aussi pour d'autres.

Les cessions, ce sont des biens de famille qui sont cédés, mais combien en a-t-on encore en réserve ?

Quant à l'emprunt, ce sont les contribuables montrougiens qui paieront plus tard.

Il est en revanche inacceptable d'envisager que le CCAS rembourse des travaux de la maison des seniors. Les excédents du CCAS ont été dus à la non-réalisation du budget 2021 par cette entité.

L'argent destiné aux personnes fragiles qui n'a pas été dépensé conformément aux projets annoncés doit être réinjecté dans des actions sociales, et non dans la revalorisation du patrimoine de la commune pour des travaux. Quand bien même ces travaux s'adressent à des seniors.

Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que 85 % des familles sous le seuil de pauvreté à Montrouge ont moins de 60 ans. Il est injuste que des économies engendrées par notre inaction dans le domaine de l'emploi, de l'accompagnement social des jeunes, de la lutte contre la pauvreté soient transformées en prise en charge de travaux pour une revalorisation du patrimoine, et non pour de l'action sociale pour tous.

Par ailleurs, vous nous avez indiqué en AP3C que l'acquisition du terrain permettant l'extension du square Schuman n'était pas incluse dans ce budget. Quel est le montant prévisionnel ? Faut-il se baser sur le prix au m² sur le terrain acheté angle avenue Verdier ou rue Paul Bert ?

En conclusion, mes chers collègues, nous sommes sur un rapport d'orientation budgétaire...

M. le Maire. - Vous avez fini ?

M. BOUCHEZ. - ... où il nous manque les analyses de base sur les menaces, les opportunités, les forces et faiblesses de notre commune. Cette analyse est indispensable pour nos choix stratégiques.

Le tableau des dépenses présenté est plus une prolongation des tendances de ces dernières années, avec peut-être une tendance à accélérer les dépenses et les investissements sans mettre la priorité sur les axes essentiels de la lutte contre le réchauffement climatique, notre adaptation à cette situation, le soutien des efforts que nous devons aussi faire sur le plan social.

Nous sommes dans une fuite en avant. Après avoir épuisé les réserves de la ville, après avoir augmenté le coût du stationnement en 2019, la taxe foncière en 2021 (+30 %), puis la cantine et le périscolaire cette année encore (+12 %), il nous est proposé, pour la première fois dans l'histoire de notre ville, de recourir massivement à la dette en 2023, avec 18 M€.

Et puisque cela ne suffira pas, les cessions immobilières vont augmenter. Le foncier municipal va être en partie vendu.

Nous vivons très au-dessus de nos moyens. Est-ce pour une meilleure activité culturelle ? Une meilleure fluidité des mobilités douces ? Une amélioration de la situation de l'emploi ? Cela n'est pas certain.

M. le Maire. - Merci, Monsieur BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ. - Les choix stratégiques sont imprécis et ne sont même pas bons. La trajectoire financière n'est pas bonne. Dans deux mois, nous aurons à voter le budget. La copie présentée est à améliorer.

Mettons-nous autour de la table pour revoir l'analyse, les orientations et fixer les objectifs.

M. le Maire. - Vous l'avez déjà dit en introduction.

M. BOUCHEZ. - Concertons-nous pour des orientations et un budget construit dans l'intérêt général de tous les Montrougiens à court et moyen terme. Il nous reste huit semaines pour cela, c'est faisable.

M. le Maire. - Merci, Monsieur BOUCHEZ.

Il faut être plus court. C'est 10 minutes, normalement.

Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU. - Je ferai court, cela compensera. Il y aura un équilibre et chacun pourra parler selon ses besoins.

Le travail sur le budget vert mentionné à la fin du document est en cours. Je comprends que les réponses ne sont pas toutes là.

Première question : quelle est la méthode utilisée, comment s'articule-t-elle avec celles que peuvent utiliser les autres collectivités auxquelles appartient Montrouge ? Est-elle compatible ?

Vous semblez assigner à ce budget vert une fonction purement descriptive. Des objectifs quantifiés seront-ils aussi associés à ce budget ? Quels seront-ils ?

Ce budget vert sera-t-il un rendez-vous annuel *a posteriori*, ou bien mettez-vous en place aussi une comptabilité verte dynamique susceptible de guider au jour le jour les dépenses et les achats de l'action municipale ?

Les ressources financières de la municipalité ne sont pas celles de l'ensemble de ses habitants et acteurs économiques. Cela, c'est séparé. On pourrait arguer que les ressources environnementales sont partagées, qu'il s'agit donc de ce que l'on appelle un « commun », à préserver en commun.

Envisagez-vous donc que ce budget vert puisse aussi servir à sensibiliser les habitants et acteurs économiques de la commune via une communication et des échanges *ad hoc*, avec, en vue, plus tard, une coconstruction d'un budget vert représentant le territoire ?

Pour conclure, un budget vert peut être utile si on le met au cœur de l'action publique, ce que nous vous encourageons à faire.

M. le Maire.- Merci, Monsieur PASTEAU.

Monsieur SAINTOUL.

M. SAINTOUL.- Merci.

Je vais faire bref, puisque beaucoup de choses ont déjà été dites.

D'une manière générale, un peu comme chaque année, on se retrouve face à un budget d'austérité. Vous l'avez vous-même qualifié, d'une certaine façon, en précisant que l'on n'avait pas affaire à des contrats de Cahors, mais quasiment, et de la même façon, vous avez porté un diagnostic assez dur sur la situation des finances publiques locales.

J'ai déjà eu l'occasion de le pointer, mais c'est évidemment la faute, si l'on peut dire, de l'exécutif. L'exécutif que vous soutenez, que vous avez soutenu. Cette loi de programmation des finances publiques qui vient d'être votée par la majorité, toute relative, En Marche.

Aujourd'hui, ce sont encore une fois les collectivités qui vont payer le prix, et indirectement, évidemment, les habitants, les Montrougiens, de ces décisions qui contraignent à réduire toujours les dépenses, d'une façon parfaitement perverse, puisqu'en réalité, les collectivités ont une possibilité d'avoir une plus grande subvention, à condition qu'elles s'engagent, d'une certaine manière, à ne pas l'utiliser. On est dans une sorte de double contrainte parfaitement immorale. De plus, inefficace économiquement. Vous serez peut-être en mesure de défendre la logique du Gouvernement en la matière, puisque vous l'avez soutenu.

J'observe que vos hypothèses sont relativement fantaisistes, puisque vous suivez tantôt les hypothèses du Gouvernement qui, elles-mêmes, sont largement sous-estimées en termes d'inflation, et tantôt, vous ne les suivez pas. Par exemple, à propos de la masse salariale, dont manifestement, vous souhaitez faire une variable d'ajustement, vous expliquez qu'elle n'évoluera pas au-delà de 2 à 3 %, sous réserve de ce que l'inflation nous réserve. Donc, d'une certaine façon, vous expliquez que vous baisseriez la masse salariale si jamais l'inflation devait conduire à augmenter les salaires.

J'observe que vous choisissiez de baisser l'investissement sur les prochaines années.

J'observe également que vous prévoyez un « yoyo » sur les recettes d'investissement, qui est assez inexplicable. On passe du simple au double d'une année sur l'autre. Peut-être serez-vous en mesure d'apporter une explication.

Quant à l'observation d'Antoine BOUCHEZ sur le CCAS, je n'y reviendrai pas. Je vais apporter mon appui et mon accord à ces observations.

J'observe également qu'il n'est pas du tout fait mention d'un projet dont vous savez qu'il me tient à cœur, mais qui, manifestement, fait l'objet de manœuvres dilatoires de votre part, qui est évidemment l'épicerie solidaire.

J'observe également que vous parlez d'une optimisation du parc privé, c'est le mot que vous choisissez d'employer pour justifier une politique de cession qui a pour premier effet de diminuer les revenus de la commune. Donc, on est bien dans une stratégie de vente de bijoux de famille.

Vous parlez d'un budget vert, nous verrons à l'usage ce qu'il en ressort exactement. Il est certain que vous avez choisi de ne pas vous engager sur la géothermie. C'est un choix particulièrement malheureux, parce qu'il n'y aura pas de projet alternatif de géothermie.

Vous n'êtes capable que d'affirmer optimiser le fond d'accélération de la transition écologique, alors qu'une façon optimale d'utiliser les fonds de transition aurait été d'investir dans la géothermie, en particulier dans un moment où les coûts de l'énergie sont aussi élevés et où l'imprévisibilité à leur sujet justifie largement que l'on investisse pour se donner un peu de visibilité.

Je n'en dis pas davantage. J'observe que vous avez choisi, encore une fois, d'emprunter 8 millions. À une époque, vous considériez qu'il ne fallait pas emprunter, parce que vous gériez en bon père de famille. Maintenant que les taux remontent, nous verrons que le bon père de famille ne voit pas loin.

M. le Maire. - Merci, Monsieur SAINTOUL.

D'autres interventions ?

Il n'y en a pas.

Je vais faire une réponse globale à toutes ces observations. En matière budgétaire, il faut faire preuve d'une certaine humilité. Quand on voit ce qui est en train de se passer au niveau national et international, faire des prévisions est loin d'être facile. Je crois qu'il faut être humble.

Qui pouvait imaginer que nous allions finir cette année 2022 et commencer l'année 2023 dans quelques mois avec une inflation à plus de 5 %, alors qu'elle était à 0, et que nous allions subir une hausse du prix de l'énergie incroyablement forte ? Je rappelle que notre électricité a augmenté de 60 % et que notre facture de gaz va être multipliée par minimum 4, probablement 6 ou 7, plus de 2 M€.

Je rappelle que depuis quelques années, vous l'avez tous observé, nous l'avons successivement voté, le périmètre des finances publiques locales a totalement changé. Vous avez évoqué, Monsieur TIMOTEO, la suppression de la taxe d'habitation, mais en 2016, le Grand Paris a changé la manière dont la fiscalité économique était répartie. Tout est parti à Vallée Sud Grand Paris.

On nous annonce bientôt une suppression de la CVAE.

Le périmètre a totalement changé et va continuer de changer. Il faut faire preuve d'humilité, car nous sommes dans un contexte extraordinairement incertain et bien malin celui qui est capable de faire des orientations sérieuses pour l'année 2023.

À Montrouge, comme dans toutes les communes de France, il faut compter sur ses propres forces et présenter des choses un peu sérieuses. C'est ce que nous essayons de faire, en tout cas.

Je crois que le sérieux est dans ce que nous avons présenté. Nous voyons bien qu'il nous faut faire face à de nouvelles dépenses : plus de 2 M€ en énergie ; la hausse très forte de notre masse salariale, vous avez vu le point d'indice. Ce sont plus de 2 M€ à trouver sur le financement de notre masse salariale, et quid de l'année prochaine ? Or, c'est très compliqué de réduire la masse salariale.

Nous ne voulons pas, à Montrouge, diminuer autant qu'il est possible nos services publics : l'éducation, la petite enfance, la culture, la sécurité, les espaces verts, la propreté, la voirie. Donc, nous allons essayer de proposer un budget qui permettra de conserver cette offre aux Montrougiens. Je n'ai pas dit que nous arriverions. Ce sera compliqué. Il faudra serrer beaucoup de boulons et réduire les dépenses. Comment ? Nous y travaillons.

C'est vrai que la situation est très difficile, dans toutes les communes de France.

Il suffit d'ouvrir les journaux, des communes ferment des crèches, des piscines, de nombreux services. À Montrouge, ce n'est pas le choix que nous allons faire, mais je ne sais pas ce que sera 2023. La situation sera peut-être bien pire que ce qu'elle est aujourd'hui.

Il faut être humble et sérieux. Nous vous proposons quelque chose de sérieux, en matière de fonctionnement comme d'investissement.

Nous sommes parfaitement transparents. Madame CLAQUIN, vous nous disiez que vous ne saviez pas quels seront nos investissements pour la fin du mandat. Nous avons pourtant présenté toute une série de projets chiffrés. Péri Ginoux Gautier a été officiellement lancé il y a quelques semaines, pour près de 14 M€. Le projet de République nord, c'est également 2 ou 3 M€. Le projet de Rabelais que nous avons présenté tout à l'heure, plus de 8 M€. Un plan de petite enfance sera de l'ordre de 8 M€.

Nous vous avons donné un tableau de tous ces projets. On peut faire le total. Ce sont des grands chiffres, mais c'est sur trois ans :

- 40 M€ pour les espaces publics et les espaces verts ;
- 10 M€ pour la petite enfance ;
- 15 M€ pour nos écoles dont Rabelais ;
- 20 M€ pour le sport et les loisirs ;
- 15 M€ pour la culture et le social, dont Colucci est une grosse part.

Nous avons des projets qui sont, pour certains, totalement connus, présentés, transparents, d'autres qui sont en cours de préparation et dont on sait qu'on va les réaliser dès la fin du mandat. Nous ne sortons pas ces projets du chapeau, ce sont ceux que nous avons présentés aux Montrougiens lors de l'élection de 2020.

Nous disons ce que nous allons faire et nous faisons ce que nous avons dit. Nous sommes sérieux.

Enfin, pour répondre à tout ce que vous avez dit, nous sommes vertueux.

Nous sommes vertueux. Vous avez cité à plusieurs reprises la chambre régionale des comptes. Quand je lis le rapport de cette dernière, je suis satisfait. C'est un très bon rapport. Que nous dit-il ? Nous l'avons dit et répété, la trajectoire de la Ville est maîtrisée, la masse salariale est maîtrisée, tous nos ratios financiers sont bons, nous sommes sous-endettés. La Chambre régionale des comptes nous reproche même de ne pas assez nous endetter, si vous lisez bien les choses.

Nous sommes une commune très peu endettée. Même avec ce programme d'emprunt, nous resterons très peu endettés. En matière de fiscalité, nous sommes également largement en deçà de la moyenne.

Nous avons appuyé sur le levier fiscal en début de mandat. Sur le foncier, toutes les communes de France le font. Nous restons l'une des communes qui a le taux de foncier bâti le plus faible des Hauts-de-Seine, d'Ile-de-France, voire de France.

Je pense que nous sommes vertueux.

Enfin, je voudrais terminer sur le budget vert. Évidemment, on regarde ce que font les autres communes et en gros, parmi deux méthodes, nous en avons choisi une, qui n'est pas forcément la plus mauvaise. C'est en tout cas celle que Vallée Sud va développer. Nous verrons ce que cela donnera. Un budget vert, c'est quelque chose de nouveau. Cela permet d'avoir cette grille de lecture.

Il faut faire le pari que cela nous permettra d'avoir une plus grande transparence et une meilleure appréciation de l'ensemble de nos actions. Aujourd'hui, le changement climatique est la priorité numéro 1. Il faut que nous fassions tous l'effort de produire, d'avoir une décarbonation de l'ensemble de nos actions, car on l'a vu cet été, le réchauffement climatique est en train de totalement modifier notre environnement. Il nous faut adapter notre comportement à cette nouvelle réalité.

Sur ce rapport d'orientation budgétaire, voilà les réponses à vos interrogations.

M. TIMOTEO.-...

M. le Maire.- Nous n'allons pas refaire le débat.

M. TIMOTEO.- Nous n'avons pas parlé des impôts ?

M. le Maire.- Nous aurons un budget qui traduira ce rapport en décembre, ainsi qu'il est convenu.

M. TIMOTEO.- Donc, on augmente la taxe foncière ?

M. le Maire.- Je vous propose de prendre acte de ce rapport, je vous en remercie.

Vote	Groupe	Elus
PREND ACTE	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL

Ensuite, nous passons au sujet du sport, qui est un beau sujet porté par M. VERZEELE.

SPORT

1 – Paris 2024 - Accueil des épreuves olympiques et paralympiques sur route

Rapporteur : M. VERZEELE

Délibération n°2022-91

M. VERZEELE.- C'est une délibération de principe qui acte les épreuves paralympiques et olympiques dans les voiries, sachant que Montrouge ne devrait pas être impacté, le circuit du marathon allant de Paris à Versailles en passant par Saint-Cloud à l'aller et par Issy-les-Moulineaux au retour, et que les épreuves cyclistes en ligne devraient se dérouler dans Paris intra-muros et sur la partie nord de Paris.

M. le Maire.- Merci Monsieur VERZEELE. Y a-t-il des questions ?

M. PASTEAU.- Sur un plan sportif, c'est très beau, c'est un beau projet, mais la réalité des Jeux Olympiques, je n'apprends rien à personne, est loin de l'idéal olympique. L'Arabie Saoudite va accueillir les Jeux Olympiques d'hiver avec une neige à 100 % artificielle, alors qu'il y a déjà un goût de sang,

suite à la condamnation à mort de Saoudiens qui ont voulu protester contre leur expulsion de terres vouées à ce projet.

Le saviez-vous, le CIO qui accorde l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver est celui-là même qui accorde à la France l'organisation des Jeux Olympiques d'été. Ceux-ci en France ont déjà un coût écologique aberrant. Un des exemples les plus connus est la destruction d'une partie des jardins ouvriers d'Aubervilliers, stoppée en justice.

Je ne vais pas m'étendre trop dessus, mais après les scandales écologiques, sociaux et financiers des Jeux Olympiques passés, je pense qu'il faut envoyer des messages pour cesser d'être complices de ces dérives, qu'il faut mettre cette machine sur « pause ».

Pour cette raison, nous votons contre.

M. VERZEELE.- Nous sommes à Montrouge, et à Montrouge, nous allons verdir nos espaces sportifs.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Vote pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Vote contre	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL

ESPACES PUBLICS ET MOBILITES

1 – Extension des voiries transférées à Vallée Sud Grand Paris

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2022-92

M. MOULY.- Nous avons déjà eu le plaisir de vous présenter certaines délibérations, nous ajustons quelques rues. Vous vous souvenez que nous avons transféré la rue de la Vanne. Aujourd'hui, nous allons faire la rue Thalheimer, étendue au dernier Conseil, car nous cherchions une solution à cause des pompiers. J'en profite pour dire que les travaux commenceront la semaine prochaine.

Dans l'extension avenue de la Marne, Paul Bert, nous allons également transférer l'avenue Verdier.

Je réponds aux questions et avant qu'on ne me fasse un procès sur les raisons du transfert, j'ajouterai que certaines villes du territoire, quelles que soient les couleurs politiques, actuellement, réfléchissent également à transférer l'intégralité de leur voirie.

Comme vous pouvez le constater, ce soir, ce n'est pas une délibération sur l'intégralité de nos voiries.

M. le Maire.- Merci. Des questions ?

M. TIMOTEO.- Je vous remercie. Effectivement, je suis assez d'accord avec la remarque anticipée de M. MOULY sur l'opportunité de transférer ou pas. Je pense que c'est bien la question, d'ailleurs, c'est celle que nous nous posons déjà en 2020 : pourquoi transférer ? Si oui, combien ?

Je n'ai pas de position définitive sur le sujet, mais je suis pour l'intercommunalité. Je peux entendre parfaitement qu'un certain nombre de compétences soient transférées à ce niveau de décision. Mais dans ce cas, il faut y aller ou pas, mais un truc entre-deux avec tel bout de rue, telle rue dans tel quartier, ou céder telle rue au détour de je ne sais quel projet, etc. – je caricature un peu, mais je ne suis pas très loin de la réalité – au final, me paraît un peu hasardeux, et pour reprendre ce que disait M. le Maire tout à l'heure, pas sérieux.

En 2020, on nous a expliqué qu'on ne transférerait pas tout, qu'on ne transférerait pas plus que les deux voies qui ont été transférées et c'était entendable à ce moment-là, car on attendait de voir si cela se passait bien. C'est ce qui a été répondu à ce moment-là : « On mise pour voir ».

Aujourd'hui, si on ne transfère qu'un petit peu, est-ce parce que cela se passe moyennement bien ? Si cela se passe bien, dont acte, pourquoi n'y va-t-on pas ? Si cela ne se passe pas bien, puisque c'était un test, que retire-t-on du test, et pourquoi transfère-t-on ?

Je continue d'avoir cette opposition. Nous voterons contre la délibération pour les mêmes motifs qu'en 2020. Je ne sais pas où nous allons sur ce transfert de compétences.

Le jour où cela sera clarifié, nous verrons ce que nous faisons.

M. PASTEAU.- Exactement, il faut un bilan de ces opérations de transfert pour pouvoir évaluer l'opportunité d'autres transferts. Ce découpage de la commune heurte le bon sens. Nous voudrions que toute la voirie soit gérée par la commune ou bien par l'intercommunalité, mais là, on crée une voirie hybride, parce que nous n'avons pas les moyens de nos ambitions.

Imaginons qu'en 2026 ou 2027, la moitié de la voirie soit chez Montrouge et l'autre à l'intercommunalité, et que la parfaite entente entre la municipalité et l'intercommunalité ait disparu ? Que se passe-t-il ?

J'ai assisté à l'ouverture du chantier sur rue de la Vanne, où le président de l'intercommunalité, M. Jean-Didier BERGER, s'est exprimé, il a dénigré les élus qui font « moins avec moins ». Comme vous, il a pointé la baisse des ressources fiscales des collectivités et a applaudi les élus qui savent travailler ensemble, qui mutualisent, qui font « mieux avec moins ». Je trouve cela intéressant, mais cela me paraît aussi très insatisfaisant. On nous dit d'accueillir ce transfert à bras ouverts car il nous permet d'économiser de l'argent.

Cela va devenir de plus en plus impossible de faire quoi que ce soit contre l'avis de la collectivité, et cela pose un problème démocratique, au-delà de la question purement économique de l'intérêt de ce transfert. D'autant plus que quand il s'agit de mutualiser et de travailler ensemble, vous aviez eu la bonne idée, je l'avais saluée, d'inviter VSGP dans le projet géothermique. Ils se sont retirés du projet avec vous, c'est un contre-exemple.

C'est l'occasion pour moi de vous inciter une fois de plus à rejoindre ce projet.

M. le Maire.- Merci Monsieur PASTEAU. Monsieur SAINTOUL ?

M. SAINTOUL.- Je suis les propos tenus par M. PASTEAU et M. TIMOTEO. Je rappelle que ce qui a été dit en 2019 et 2020 est en train de se produire : j'avais annoncé un mitage progressif de la voirie et une extension progressive du domaine de compétences de VSGP. C'est ce qui se produit. Tout ce qui a été dit alors sera vrai. Nous allons nous retrouver sans le moindre contrôle sur notre propre voirie.

Nous serons dépendants d'un organisme dont la valeur démocratique est quand même particulièrement contestable. Bien sûr, il y a des gens élus, mais sur une base particulièrement fragile, en réalité.

Nous allons dériver lentement vers cette décentralisation absurde. Manifestement, vous vous en accommodez. Nous pas.

M. le Maire.- Merci. D'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Monsieur MOULY ?

M. MOULY.- Pour répondre dans l'ordre, Monsieur TIMOTEO, effectivement, vous avez parlé de prudence. Oui, il en faut. Nous avons fait des études qui se sont bien passées. Si vous étiez venu notamment à l'inauguration de la rue de la Vanne, vous auriez vu que nous avons fait le premier coup de pelle ou l'inauguration des travaux la semaine dernière.

Ensuite, prudence, oui, dans les travaux. Nous voulons voir comment se déroulent les travaux. Il est important de voir le résultat que nous allons en tirer, c'est pourquoi on parle de prudence.

Ensuite, pas sérieux ? Au contraire, nous adaptons en fonction des projets. Si nous avions fait la rue de la Vanne sans la rue Thalheimer, cela aurait été faire les choses à moitié. Vous en conviendrez. Nous avons essayé de réfléchir, avec les pompiers, à la meilleure façon d'aménager la rue Thalheimer, de sorte qu'on puisse entrer dans la caserne des pompiers. Nous avons trouvé la solution, et maintenant que nous avons trouvé et puisque nous étions partie prenante des études, nous la transférons.

Ensuite, concernant le bilan des transferts, Monsieur PASTEAU, nous le ferons à la fin de l'opération. Je suis incapable de faire un bilan au départ. Les études se sont bien passées, VSGP a bien travaillé avec les services de la Ville. Nous arrivons à un projet correspondant à la fois aux attentes de VSGP et à celles de la Ville.

Vous demandez un bilan, vous l'aurez à la fin de l'opération. Faire un bilan au début, j'en suis incapable.

Cela heurte le bon sens, oui, sauf si on ajuste les projets au fur et à mesure qu'ils évoluent. Faire la rue de la Vanne sans la rue Thalheimer pose un problème.

Au fur et à mesure que le projet se monte, il se trouve qu'il faut effectivement avancer. Je vous renvoie à la carte et qui montre que l'on fait des découpages en fonction des projets. Si vous transférez une partie de la rue sans transférer l'autre partie, cela pose problème.

Ensuite, concernant la remarque de M. SAINTOUL, je comprends ce que vous avez dit, mais je m'interroge : pourquoi Malakoff, Bagneux font ou ont envie de faire le transfert complet de leur voirie ? À la différence de ceux-ci, et là, je rejoins ce que M. TIMOTEO a dit, l'évolution serait de transférer la voirie, mais avant cela, nous allons peut-être regarder comment cela se passe.

Nous regardons, puis nous évaluons. Nous vous rendrons compte, il n'y a pas de souci. Ensuite, nous trancherons, mais nous ne faisons pas dans le désordre.

M. le Maire.- Merci, Monsieur MOULY. C'est parfaitement exact. J'ajouterai qu'il y a un principe de réalité. Aujourd'hui, la structure qui a les moyens d'investir fortement est VSGP, parce que la fiscalité économique est perçue en partie, notamment via la CFE, par VSGP. Je pense qu'il est assez logique de nous interroger sur la manière dont nous pouvons bénéficier des financements et des investissements de VSGP, qui a annoncé au début du mandat un plan pluriannuel d'investissement de l'ordre de 500 M€. Il ne serait pas sérieux, et vous l'avez dit à plusieurs reprises, que Montrouge passe à côté de ces investissements.

Notre projet tout à fait pragmatique est de proposer des projets qui seront financés par VSGP.

Parmi ces projets, il y a la voirie. Effectivement, la question se pose, et M. MOULY l'a dit : faut-il aller jusqu'au bout du transfert de la voirie ? Je rappelle qu'une grande majorité de communes maintenant ont décidé de transférer toute leur voirie.

Allons-nous faire comme cela ?

Non, nous avons déjà transféré la rue de la Vanne et la rue Thalheimer – nous avons lancé le projet cette semaine –, VSGP va consacrer 4,5 M€ à la rue de la Vanne. C'est le plus grand chantier de VSGP sur des voiries communales. Nous avons bien négocié et nous faisons un très beau projet.

Ensuite, nous allons transférer Paul Bert, Pelletan et la partie de Verdier et de la Marne qu'évoquait Paul-André MOULY. L'objectif est de faire le lien entre la place Jean Jaurès et Marne Brossolette. Nous avons un gros projet de renouvellement urbain. C'est donc cohérent. Plusieurs millions d'euros vont être demandés à VSGP pour permettre de développer ce quartier où, en matière de commerce, il y aura de nombreux projets de qualité.

C'est tout à fait logique de développer ces deux quartiers de Montrouge, avec deux voiries très importantes. Nous avons besoin de financement. Il faut rester pragmatique et essayer de conserver pour l'instant une partie de notre indépendance. Nous pouvons le faire, d'autres communes ne le peuvent pas et transfèrent massivement. Nous avons encore la possibilité de négocier. Je crois que ce que nous avons obtenu en matière de voirie vis-à-vis de Vallée Sud – mais c'est vrai sur d'autres sujets, nous le verrons en 2023, 2024 et 2025 – prouve que nous avons une très bonne relation avec VSGP et que c'est un partenaire essentiel pour financer nos investissements d'ici la fin du mandat.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Vote pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Vote contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL

AMENAGEMENT URBAIN

1 – Avenant à la convention d'intervention foncière conclue avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-93

M. le Maire.- La première est un avenant que nous proposons avec la convention que nous avons signée avec l'EPFIF en novembre 2019, il y a deux ans bientôt, qui est valable jusqu'au 31 décembre 2024. Cette convention disait que nous confiions à l'EPFIF un travail de veille foncière sur deux secteurs, Marne Brossolette, que j'évoquais, en face de Malakoff, c'est une entrée de ville, avec des

bâtiments assez dégradés, et le secteur de la gare Châtillon Montrouge, qui verra l'arrivée de la ligne 15 du Grand Paris Express en 2025 2026.

Nous avons également, dans l'avenant, mis en place une veille foncière sur l'ensemble du territoire communal pour réaliser des logements sociaux.

Cette convention prévoyait une enveloppe financière globale, une intervention de 15 M€. Il se trouve qu'en 2021 et 2022, tout cela s'est accéléré sur Marne Brossolette, avec la signature de plus de 10 acquisitions par l'EPFIF. L'étude urbaine avance et permet de vérifier la faisabilité et l'équilibre de l'opération.

Nous proposons un avenant à la convention qui augmentera la capacité d'intervenir de l'EPFIF, puisque le montant proposé est de passer de 15 M€ à 45 M€. L'EPFIF consacrera une enveloppe de 45 M€ pour maîtriser le foncier sur Marne Brossolette. Voilà ce qui vous est proposé.

Y a-t-il des questions ?

M. SAINTOUL.- Comme vous le savez, ce projet d'urbanisme soulève de nombreuses questions par rapport aux riverains. Vous savez qu'une association ou un collectif s'est constitué et vous a interpellé publiquement lors de votre déambulation dans le quartier, j'étais présent. En réalité, les réponses que vous avez apportées n'étaient pas extrêmement documentées ou précises. Je me fais à cette occasion leur porte-parole, sur les conditions de préemption de leurs biens.

Êtes-vous en mesure d'apporter des précisions et de préciser quel sera ce projet ?

M. le Maire.- D'autres questions ?

M. PASTEAU.- Dans les objectifs cités....

M. le Maire.- Nous sommes sur l'avenant et pas sur le rapport.

Pour répondre à M. SAINTOUL, l'opération Marne Brossolette va entrer dans une phase concrète, puisqu'on annonce dans la délibération que nous allons demander à VSGP de préparer le dossier de déclaration d'utilité publique. Cette phase sera engagée et portée par VSGP. Aujourd'hui, on connaît précisément le projet. Nous savons exactement quels sont les biens à acquérir. L'utilité publique qui sera déclarée permettra d'aller au bout du process et de maîtriser l'ensemble du foncier et d'engager cette opération. Quand nous étions dans le quartier, beaucoup d'habitants étaient très intéressés par ce projet, car il va permettre d'améliorer singulièrement le bâti. Personne ne peut admettre que le bâti là-bas n'est pas dégradé, certains immeubles sont même en ruine.

Nous allons réaliser des commerces au rez-de-chaussée, notamment côté Marne, et nous allons aménager des espaces publics avec le transfert de la voirie.

C'est un très beau projet d'ensemble qui permettra de revaloriser cette entrée de ville face à Malakoff, dans ce quartier à la frontière de Jean Jaurès et Haut-Mesnil Grand Sud.

Monsieur SAINTOUL, vous vous êtes exprimé.

M. SAINTOUL.- Affirmer de telles contrevérités sur la réaction des personnes présentes lors de cette déambulation, c'est orwellien...

M. le Maire.- J'étais là, il y avait beaucoup de témoins. Nous ferons une réunion publique avec tous les habitants du quartier, nous présenterons ce projet et vous verrez que comme sur beaucoup de projets portés par la Ville, les Montrougiens sont satisfaits.

M. SAINTOUL.- Vous pouvez tenir ce projet pour le meilleur du monde, mais n'ayez pas des affirmations contraires à la vérité, aux faits. Lors de cette déambulation, un collectif s'est constitué.

M. le Maire.- Vous confondez, je vous parle de Marne Brossolette. Vous parlez de Châtillon Montrouge.

M. SAINTOUL.- La délibération évoque la gare Châtillon Montrouge située au sud-ouest de la commune.

M. le Maire.- Vous ne lisez pas bien les délibérations.

M. SAINTOUL.- Ou c'est vous qui n'êtes pas capable de lire votre note de synthèse.

M. le Maire.- Vous ne suivez pas bien les sujets. J'ai expliqué que la délibération avait pour objectif de permettre à l'EPFIF de passer sur le secteur Marne Brossolette à une phase d'acquisition active à travers une DUP.

Je vous parle de Marne Brossolette. La ballade urbaine à Marne Brossolette a été très positive. Nous avons présenté le projet et c'est ce dont il s'agit ici.

Sur Montrouge, c'est un autre sujet, il y a plus d'incompréhension et de contestation. Nous pourrions en reparler.

M. SAINTOUL.- Comme je suis un grand garçon qui sait lire, au troisième paragraphe, il est question de la gare Châtillon Montrouge.

M. le Maire.- Tout à fait, mais il faut suivre un peu.

M. SAINTOUL.- Les habitants et moi-même sommes en état de comprendre que le projet Marne Brossolette est un préalable à ce qui va arriver à la gare. Essayez de ne pas prendre les gens pour....

M. le Maire.- Merci.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Vote pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Vote contre	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL

2 – Compte rendu d'activité de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour l'année 2021 et perspectives 2022

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-94

M. le Maire.- Nous allons parler de Châtillon-Montrouge. Nous devons prendre acte de ce compte rendu de l'activité de l'EPFIF, c'est la suite de la délibération précédente. Il vous est présenté par l'EPFIF que sur l'îlot Marne Brossolette, l'EPFIF a acquis quatre biens en 2021, et en 2022, ils ont signé huit acquisitions au premier semestre et d'autres sont en projet, avec 10 acquisitions en prévision.

L'EPFIF proposera à la Ville l'avenant – nous venons de le voter – pour passer l'enveloppe de 15 à 45 M€ sur Marne Brossolette.

Sur Châtillon Montrouge, l'EPFIF nous dit qu'il y a eu six DIA (déclaration d'intention d'aliéner), donc de projets de vente.

Nous vous en donnons la liste.

Un propriétaire a maintenu le prix dans la DIA, mais a saisi le juge de l'expropriation pour en connaître le prix. Les autres DIA ont été retirés par les propriétaires qui n'étaient pas satisfaits des propositions de l'EPFIF.

Sur Châtillon Montrouge, cela arrivera plus tard, puisque la gare arrivera en 2025 2026. L'EPFIF continue son travail de préemption. Deux signatures ont eu lieu en 2022. Ils vont acquérir des parcelles qui constituent des opportunités foncières.

Pendant la phase d'étude, qui a été entamée, l'EPFIF continuera à négocier avec les propriétaires qui souhaitent vendre.

Nous allons continuer et avancer sur la définition du projet urbain, qui permettra de mesurer et de s'assurer de la faisabilité de l'opération de restauration urbaine envisagée sur Châtillon Montrouge.

Voilà le rapport de l'EPFIF.

M. PASTEAU.- Je ne reviens pas sur le fond du compte rendu, mais j'ai une remarque, dont je crois me souvenir que nous l'avons faite il y a longtemps : l'objectif parle de 30 % de logements sociaux. Ce n'est pas comme cela que nous rattraperons le retard. Il faut penser en termes de rattrapage, et 30 %, cela ne rattrape pas grand-chose. On peut avoir différents types de logements sociaux avec différents publics, donc une mixité sociale, même avec un fort taux de logement social.

M. le Maire.- Merci Monsieur PASTEAU.

D'autres interventions ?

M. SAINTOUL.- Vous aurez l'occasion peut-être désormais d'entrer dans le détail du projet de la gare de Châtillon.

M. le Maire.- Merci. D'autres interventions ?

Sur Châtillon Montrouge, pour répondre à M. SAINTOUL, comme dit dans la délibération, c'est un projet qui reste à définir. On sait aujourd'hui qu'il va y avoir une gare du Grand Paris Express, et que cela sera un nœud de communication important, avec le croisement de l'A13, de la ligne 15 et du T6. C'est très important. 68 gares dans le Grand Paris sont en préparation, avec, devant chacune, des quartiers de gare à construire. Personne ne peut nier qu'il va se passer quelque chose et qu'il y a un projet de renouvellement urbain à inventer.

Nous en avons posé les bases à travers une étude de définition, de programmation, lancée maintenant et qui aboutira sans doute au cours de l'année 2023. Nous aurons une idée plus précise de ce que nous pourrions faire à cet endroit.

Le fait qu'il faille maîtriser le foncier le plus en amont possible est une évidence, c'est ce qui se passe dans l'ensemble des communes où il y a ce genre de grand projet.

Pourquoi ?

Parce que la rente foncière, et je ne pense pas que M. SAINTOUL puisse être contre cette assertion, doit être maîtrisée par le public, sinon nous ne pourrions pas réaliser les espaces publics, les équipements publics et l'ensemble des aménités nécessaires à la qualité de vie de ces quartiers.

Si la rente foncière était prise par des propriétaires privés, nous ne pourrions pas réaliser un projet, avec tout ce que je viens d'indiquer, notamment pas imposer les logements sociaux qu'évoquait M. PASTEAU.

Un projet d'aménagement urbain est forcément un équilibre et l'intérêt général pour lequel nous sommes ici réunis et qui nous anime est évidemment de maîtriser le plus tôt possible la rente foncière, sinon seuls des intérêts privés seront servis.

On peut comprendre que les habitants s'intéressent, et c'est tout à fait logique et rationnel, à leur intérêt privé, mais nous, à Montrouge, dans cette majorité, nous devons incarner l'intérêt général et préparer les conditions d'un projet urbain de qualité, avec tous les éléments que cela suppose à l'intérieur de ce projet, comme nous le faisons par ailleurs.

Vous connaissez tous ces sujets, nous sommes en train de préparer ce projet. Maîtrise foncière avec l'EPFIF d'un côté, étude urbaine de l'autre, discussion avec tous nos partenaires, qui sont nombreux : la RATP, la SGP, le Grand Paris, le Département, la Région plus les acteurs privés.

C'est un très gros projet, très important, qui va modifier totalement cette partie de Montrouge, mais pour le bien des Montrougiens, il faut que nous le prenions dans le bon sens et c'est ce que nous sommes en train de faire.

Je vous propose de passer au vote....

M. SAINTOUL.- Quelques observations, s'il vous plaît.

En réaction à vos propos, évidemment, je ne suis pas le représentant ici de spéculateurs. Évidemment, je considère qu'il faut maîtriser le foncier, mais vous êtes bien mal placés pour donner des leçons en la matière. Pour maîtriser, il faut déclarer un moratoire sur les bureaux, proposition que nous avons faite. Or vous n'avez pas pris ce genre de disposition, vous avez laissé flamber les prix du foncier. Pour maîtriser le foncier, il ne faut pas agir soi-même, collectivité, comme spéculateur. Or régulièrement, vous expliquez qu'acheter, vendre, c'est très bien pour la commune, cela fait des droits de mutation. Vous avez un rapport malsain à la spéculation immobilière et qui n'est pas la position d'une collectivité qui serait régulatrice.

Je m'arrête là...

M. le Maire.- La règle du jeu est qu'il y a une délibération, vous intervenez, je réponds, puis nous passons au vote. Après, vous pouvez dire tout un tas de choses. Les questions diverses vous permettront de vous débarrasser de tous vos sentiments. Mais sur la délibération, vous êtes intervenu une première fois. Je ne vais pas laisser la parole à tout le monde. Chacun est intervenu.

(Joute verbale entre M. SAINTOUL et M. le Maire.)

Mme RENARD DELAUTRE.- Cela a l'air de vous tenir à cœur que j'intervienne à ce sujet. Je prends la parole à ce titre. Je vous remercie pour votre considération.

Simplement pour dire que nous ne sommes pas opposés spécialement au projet, surtout dans ce secteur, où il y a une nécessité d'améliorer ce quartier, ces deux quartiers, un quartier de gare qui a besoin d'être restructuré et d'accueillir comme il se doit un parvis de gare et des équipements et des commerces. Je ne sais pas quel sera le projet exactement...

Nous votons pour l'avenant. Nous votons pour le fait de passer par l'EPFIF. Cela nous semble une bonne chose. Cela ne donne pas quitus totalement au projet qui sera fait. Nous serons attentifs au projet qui sera développé.

M. le Maire.- J'espère.

Mme RENARD DELAUTRE.- Nous souhaitons être associés de manière positive. Nous ne sommes pas dans une opposition bête et méchante. Nous souhaitons que le projet se développe le mieux possible.

M. le Maire.- Très bien.

Merci beaucoup.

Mme RENARD DELAUTRE.- Merci.

M. le Maire.- Merci pour cette remarque positive et constructive.

Nous prenons acte de ce compte rendu, comme demandé.

PREND ACTE

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL

3 – Acquisitions foncières des parcelles auprès de Grand Paris Aménagement en application de la convention de la ZAC NORD

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-95

M. le Maire.- C'est une très vieille ZAC, clôturée maintenant, qui date de 1988. Il vous est proposé d'acquérir à l'euro symbolique quelques parcelles ainsi cadastrées, vous le voyez dans la délibération. C'est la fin de cette ZAC.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Vote pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE

	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL

4 – Cession du bâtiment sis 16-18, avenue de la République et autorisation de dépôt d'un permis de construire

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-96

M. le Maire.- Nous avons présenté en début de séance ce beau projet. Il s'agit de réaliser à cet endroit, à cette entrée de ville, un bâtiment de *coliving* qui permettra de loger des jeunes actifs dans de très bonnes conditions. Cela permet de valoriser le patrimoine communal.

Pour répondre à une des questions posée par certains d'entre vous, la Ville préempte certains biens avec un objectif bien précis : soit valoriser une entrée de ville, comme dans le cas présent, soit des espaces verts dans d'autres exemples, soit du logement social dans un troisième domaine. C'est ce que nous faisons. Nous ne spéculons pas, mais nous achetons des biens avec un objectif bien précis et nous réalisons ces projets.

En l'occurrence, c'est une entrée de ville, c'est du *coliving*. Les deux bâtiments seront démolis. Les deux parcelles sont d'une contenance de 273 m². Un projet de bâtiment permettra de réaliser 36 chambres, tel que présenté tout à l'heure, pour 1 300 m² de plancher. Le groupe Le Bozec a été désigné à l'issue d'une consultation. Nous lui vendons le foncier pour la modique somme de 2,7 M€, qui viendront abonder nos recettes d'investissement.

Voilà qui est sérieux, clair, précis, et contribue à l'intérêt général.

Des questions ?

Monsieur PASTEAU ?

M. PASTEAU.- Je ne suis pas familier du *coliving*, mais cela m'a tout l'air d'être du « *living* », c'est-à-dire des personnes qui vivent sur place, peut-être, à moyen terme. Vous avez cité en début de séance des loyers de 850 à 950 € la chambre par mois. Ce sont donc de nouveaux habitants de Montrouge, qui pourraient rester là pendant visiblement assez longtemps.

Le *coliving* est-il soumis à la loi SRU ?

M. le Maire.- Merci.

Monsieur SAINTOUL ?

M. SAINTOUL.- Ce ne sera pas une question. C'est une observation.

On parle ici d'une offre hôtelière. C'est écrit dessus. On peut habiller cela comme on veut, en mettant un anglicisme amusant : le « *coliving* ». Nous ne voulons pas du *coliving*, nous voulons du logement social.

M. le Maire.- Merci.

Monsieur TIMOTEO ?

M. TIMOTEO.- Je vous remercie.

Je vais aller dans le sens de l'intervention de mes collègues précédents, M. SAINTOUL et M. PASTEAU. Cet espace en entrée de ville doit être embelli, il n'y a pas de souci là-dessus. On ne

parle pas d'esthétique – nous avons de jolies vues sur le PowerPoint présenté, un joli bâtiment –, mais de destination du bien. Ce qui me pose problème, c'est la destination du bien.

La rareté du foncier est telle à Montrouge que je ne comprends pas, je trouve étonnant que l'on n'ait pas trouvé un seul bailleur social – je ne parle pas du bailleur local, qui n'est plus vraiment local, en tout cas, celui qui fait fonction de bailleur local – qui puisse, à cet endroit, construire du logement abordable, durable.

Surtout, je crois que si l'on souhaite innover en la matière – par ailleurs, je ne suis pas contre l'innovation, et le *coliving*, pour vous, est une manière de faire un truc un peu neuf, « fun » – il faut du logement pour des jeunes actifs, pour des jeunes tout court, actifs ou pas, d'ailleurs. S'il eût fallu faire quelque chose d'innovant, peut-être aurait-on pu pousser quelques projets d'habitat participatif sur cet espace. Cela aurait été bien plus intelligent, en proposant, d'ailleurs, du partage d'espaces communs.

Partager des espaces communs dans les copropriétés, cela peut s'entendre. En revanche, entrer dans une économie servicielle et dans du logement serviciel, et par conséquent, avec de l'achat de prestations... Puisque c'est comme cela que cela va se finir : on a un logement, une chambre, je ne sais pas quelle taille elle fera, et on aura de la prestation pour accéder à tel ou tel bien commun, ou équipement partagé, en tout cas.

Nous ne voterons pas cette délibération. Je regrette que l'on ne puisse pas, tout en voulant innover sur le domaine du logement, apporter des logements accessibles pour tous, notamment pour les familles.

M. le Maire.- Madame VELOSO.

Mme VELOSO.- Je partage vraiment tout ce qui vient de se dire. Je voulais noter la contradiction. Vous faites de grands discours sur le fait qu'il manque du logement social à Montrouge. La ville est carencée. Vous dites que le terrain n'existe pas. Or la Ville a une action active pour vendre un terrain à un promoteur qui reste privé. Je m'interroge. Dans les temps actuels, il faut porter un discours et avoir de la cohérence dans ses propos.

Je m'interroge sur l'aspect juridique. La ville est carencée, or il me semble que c'était le préfet qui pouvait préempter du terrain, dans l'objectif de faire que la ville de Montrouge, enfin, ne soit plus carencée en logement social.

M. le Maire.- Merci.

D'autres interventions ?

Mme RENARD DELAUTRE.- Une intervention pour souscrire à ce qui vient d'être dit par mes collègues. On est en entrée de ville. C'est un signal envoyé aux personnes qui arrivent à Montrouge, qui n'est pas forcément le bon. En tout cas, ce n'est pas celui avec lequel nous souhaitons nous mettre en accord.

M. le Maire.- Merci.

D'autres questions ?

Je réponds.

Vous nous dites souvent que nous ne sommes pas sérieux. J'ai envie de vous renvoyer la balle. Toutes vos interventions montrent que vous ne connaissez pas le PLU de Montrouge. Il dit que l'on ne peut pas construire de logements face au périphérique. Que fallait-il faire ? Le PLU dit que l'on ne peut pas construire de logements face au périphérique.

M. SAINTOUL.- Mais le *coliving*, c'est OK.

M. le Maire.- Je vous réponds.

Nous souhaitons que cette entrée de ville soit de qualité. Nous souhaitons innover en matière de logement, pour proposer à de jeunes actifs une manière de vivre la ville autrement. Le *coliving* est quelque chose qui se développe partout en France. Cela permet à des jeunes, pour des tarifs pas très élevés, de bénéficier d'une offre de chambres avec des services de grande qualité. 850 € par mois

quand est payé le nettoyage, l'électricité, le wifi, etc., je vous garantis que ce n'est pas cher. Donc, cela va intéresser beaucoup de jeunes Montrougiens qui vont devenir actifs. En matière d'innovation et de logement, vous devriez vous féliciter, parce que cela se fait partout et cela se fera à Montrouge.

Évidemment, ce n'est pas dans du logement social, puisque ce n'est pas du logement.

Nous allons également faire des commerces de qualité en rez-de-chaussée, un peu de *coworking*.

Nous aurons une très belle entrée de ville, avec quelque chose qui servira aux Montrougiens et qui sera en lien aussi avec l'aménagement de République nord que j'évoquais tout à l'heure.

C'est un projet très positif, mais il faudrait que vous connaissiez un peu mieux les règles d'urbanisme.

Maintenant, nous passons au vote.

M. TIMOTEO.- Je ne veux pas relancer le débat.

Qui a établi le PLU ? C'est bien la ville ? Le PLUi qui est en discussion, c'est bien le territoire ?

M. le Maire.- Oui, c'est le PLU de la ville, mais qui respecte un certain nombre de règles données notamment, par l'État. Il est interdit, pas seulement à Montrouge, de construire face au périphérique.

Mme RENARD DELAUTRE.- Mais pour des raisons de santé. Or là, vous allez mettre les gens dans des conditions de santé qui ne sont pas bonnes.

M. SAINTOUL.- Si c'est un problème pour la résidence, c'est un problème pour le *coliving*. Vous vendez des salades. C'est la pension du Père Goriot croisée avec le marketing d'élèves de première année de HEC. Vous nous prenez pour des « truffes ».

M. le Maire.- Magnifique, une belle saillie !

Passons au vote.

Qui est favorable à ce beau projet ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Vote pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Vote contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL

M. le Maire.- Nous verrons, lorsque nous l'inaugurerons, ce qu'en penseront les Montrougiens.

RESSOURCES HUMAINES

1 - Rémunération des personnels enseignants et non enseignants encadrant les études surveillées

Rapporteuse : Mme COLAVITA

Délibération n°2022-97

Mme COLAVITA.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons été sollicités par les différentes directions des écoles concernant les études surveillées après les temps de cours. Il s'avère qu'il n'y a pas assez d'enseignants volontaires pour assurer ces études surveillées, et les directions d'établissements nous ont demandé d'avoir recours aux AED (assistants d'éducation) et aux AESH. Le problème était qu'il n'y avait pas de taux de rémunération fixés pour ces catégories d'emploi. Les ressources humaines ont trouvé des textes qui font référence à l'appel à ces agents. Nous vous proposons d'accepter ce taux de rémunération, ce qui nous permet de garantir et d'assurer l'ensemble des demandes d'études surveillées des familles montrougiennes, afin que les enfants soient accueillis dans de bonnes conditions pour faire leurs devoirs.

M. le Maire.- Merci, Madame.

Des questions sur cette délibération ?

M. SAINTOUL.- C'est juste l'occasion de faire une observation. Nous nous abstenons sur cette délibération, qui repose sur une certaine nécessité, mais c'est tout de même l'occasion de faire observer que tout simplement, nous en sommes arrivés à une situation où aucun des agents de la Fonction publique, qu'elle soit locale ou d'État, n'est réellement payé ce qu'il devrait. Donc, on a un mal de chien à trouver des personnes pour occuper les fonctions en question. En l'occurrence, on attend des enseignants qu'ils fassent plus que leur service, en espérant qu'en les appauvrissant, on arrivera à obtenir d'eux qu'ils travaillent. Ce n'est pas votre intention, je parle de l'Éducation nationale.

On a vu récemment le ministre de l'Éducation nationale envisager de faire travailler les professeurs en leur demandant de surveiller maintenant les pauses méridiennes s'ils veulent avoir une chance d'être payés davantage. Il a fait machine arrière.

Voilà le genre de situation dans laquelle on se trouve. On ne peut vous reprocher de chercher des solutions. Nous nous abstenons.

M. le Maire.- Merci.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Vote pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD

	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL

2 – Extension du recours à l'apprentissage

Rapporteuse : Mme BUJON

Délibération n°2022-98

Mme BUJON.- La Ville poursuit l'extension de son recours à l'apprentissage. Dans le cadre des politiques de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les métiers en tension sur le marché de l'emploi ou nécessitant un renouvellement entre générations sont ciblés pour le recours à l'apprentissage. C'est le cas au centre municipal de santé, où un départ à la retraite est prévu dans les mois prochains au secrétariat médical.

On propose d'autoriser M. le Maire à signer les documents relatifs au recrutement d'un apprenti secrétaire médical pour accéder à un diplôme de niveau 4.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame BUJON.

Des questions sur ce recours à l'apprentissage au centre municipal de santé ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Vote pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, T. VIROL, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J. MEADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, M. SAINTOUL

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire.- Allez-y.

Monsieur PASTEAU.

M. PASTEAU.- Notre collègue Joaquim TIMOTEO mentionnait la révision en cours du PLUi, une enquête publique, nous en avons parlé au dernier Conseil, vient de se clore. Nous ne pouvons qu'exprimer notre inquiétude au sujet du sort réservé aux espaces verts de la Ville de Montrouge par le PLU modifié.

Tout d'abord, nous rappelons l'avis de la préfecture sur la modification du PLU qui émettait une réserve et demandait de préciser la rédaction de la nouvelle règle relative à la pleine terre. Cette nouvelle règle fixe à 40 % la part de pleine terre dans la surface libre de toute construction – ce que nous saluons, mais en omettant de mentionner la part d'espaces verts qui figuraient dans la précédente version du PLUi, elle réduit la lisibilité de la nouvelle norme.

Nous considérons que cette réserve de la préfecture va dans le sens d'une meilleure protection de notre environnement et demandons une rédaction plus précise de la nouvelle règle de pleine terre.

La modification du PLUi, dont l'enquête publique s'est achevée le 5 octobre dernier, « permet la création d'ouvrages techniques et d'équipements nécessaires au fonctionnement des services publics et d'intérêt collectif » sur les espaces verts à protéger.

Cette disposition dégrade le niveau de protection d'espaces verts indispensables à la biodiversité, qui participent à la qualité de vie, en particulier dans une ville sujette aux îlots de chaleur. L'avis de la préfecture des Hauts-de-Seine sur le PLU émet à ce titre une réserve en demandant de préciser la nature, l'usage, le volume et le caractère bruyant ou non des équipements envisagés par la municipalité de Montrouge.

Nous rappelons que les espaces verts dans notre ville sont bien en deçà des préconisations de l'OMS et du schéma directeur régional d'Ile-de-France, 1,6 m² par habitant à Montrouge, contre 10 m² préconisés.

Je vais conclure : les espaces verts sont des refuges pour la biodiversité, un élément essentiel du cadre de vie et un moyen de lutter contre les îlots de chaleur. Nous demandons la suppression de cette disposition, afin de protéger les rares espaces verts de notre ville, et demandons à la majorité municipale de préciser les projets d'aménagement des espaces verts en général.

M. le Maire.- Merci.

D'autres questions ?

Monsieur BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ.- Deux questions. Une première concerne l'avancement de certains projets dont on ne parle pas souvent. Il y en a trois.

Sur le projet de cuisine centrale, où en sommes-nous, comment cela avance-t-il ?

Ensuite, il y avait un projet d'aménagement rue Paul Bert. Je n'ai pas vu l'ouverture. C'est un coin que je ne fréquente pas. Je ne sais pas si c'est Paul Bert. C'est à côté de l'endroit où on fabriquait les hélices.

Enfin, il y avait des projets de rénovation des locaux de l'IMP, qui étaient momentanément mis rue Amaury Duval. Qu'en est-il ?

Sur ces trois projets, je voulais savoir où vous en étiez.

Ma deuxième question concerne une information que j'ai vue de Vallée Sud Grand Paris. Ils ont publié une thermographie aérienne des différentes communes, que j'ai trouvée très intéressante, pour voir quelles sont les différentes passoires énergétiques.

Comment peut-on exploiter cela de sorte que les Montrougiens puissent contribuer à l'amélioration de la protection de leurs propres bâtiments et essayer d'améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments ?

Merci.

M. le Maire.- Merci.

Autres questions diverses ?

Madame VELOSO ?

Mme VELOSO.- Je voulais savoir où en étaient les études sur l'exploitation de Villelouvre, qui paraît sous-exploitée. Nous parlions du nombre très limité de mètres carrés d'espaces verts par habitant à Montrouge. Qu'en est-il des travaux au parc Jules Ferry ? Y a-t-il enfin quelque chose de programmé pour le parc Doisneau ? Celui-ci commence à être vieillissant et on tourne un peu en rond. Pour les enfants, au-delà de cinq ou six ans, cela serait bien de trouver des choses un peu sympathiques, de réfléchir aux espaces détente, à des bancs, des tables de pique-nique et autres.

Il y a un vrai travail à faire sur cet espace, et dans la continuité également, pour aller jusque de l'autre côté, sur le quartier est de Montrouge.

M. le Maire.- Merci.

J'ai bien entendu deux questions : Villelouvre et Jules Ferry, c'est cela ?

D'autres questions ? (*Non.*)

Monsieur PASTEAU, sur le PLU, le PLUi est en cours de définition. C'est un sujet. C'est Vallée Sud Grand Paris qui pilote et c'est en gestation.

Il y a une modification de notre PLU de la ville qui, lui, a été soumis à enquête publique. Dans cette modification du PLU, il y a eu un avis défavorable de la préfecture sur ces sujets que vous évoquez.

Il y a eu une réunion entre les services de la Ville et de la préfecture pour que nous leur expliquions les vrais motifs et les tenants et aboutissants de la modification de notre PLU, avec les services de VSGP, puisque ce sont eux qui pilotent. À la suite d'une réunion très dense, les services de la préfecture ont compris ce que Montrouge proposait. Maintenant, nous avons un avis favorable de la préfecture, parce qu'il fallait bien expliquer tout cela, notamment sur la pleine terre et les espaces verts.

La chose est réglée. L'avis du préfet est positif. Cette modification du PLU, la deuxième du nom, sera menée à son terme. Donc, il y a deux choses bien différentes.

S'agissant des espaces verts, Monsieur PASTEAU, vous dites qu'il faut en faire plus et vous avez parfaitement raison, mais vous remarquerez que dans tous nos projets, bon nombre sont sur la table et dans les cartons, nous allons sensiblement améliorer le nombre de mètres carrés d'espaces verts à Montrouge. Schuman, 127 République, 80 Verdier, Jean Moulin demain, etc. Donc, nous sommes très actifs pour accroître le nombre de mètres carrés d'espaces verts à Montrouge, puisque c'est l'attente légitime des Montrougiens.

Monsieur BOUCHEZ, cuisine centrale, cela avance, cela prend du temps. Il y a quatre communes ensembles. Cela avance, c'est long, mais nous sommes déterminés à continuer.

Sur Paul Bert atelier des jardiniers, le projet a été impacté par la Covid. Il a failli mourir mais renaît de ses cendres. Nous espérons une inauguration au printemps prochain de cet atelier des jardiniers, si tout va bien.

Le projet sur l'IMP Amaury Duval n'a pas avancé.

Ensuite, sur les passoires énergétiques, oui, c'est intéressant, mais Vallée Sud a créé une SEM dédiée justement à la rénovation énergétique des bâtiments de tous les habitants du territoire. Il y a tout ce projet de créer un guichet pour aider les habitants du territoire de Vallée Sud Grand Paris – et donc, les Montrougiens – à bénéficier des aides de l'État, à travers notamment MaPrimeRénov', mais également des conseils des experts en la matière. Donc, tout cela est en cours avec Vallée Sud Grand Paris.

Madame VELOSO, sur Villelouvre, c'était une décision. Nous avons missionné un AMO pour nous faire un diagnostic et des propositions pour l'avenir de Villelouvre. Nous aurons des choses à vous présenter prochainement.

Sur Jules Ferry, pour l'instant, il n'y a pas de projet dans les cartons. S'agissant des projets, je trouve que nous en avons pas mal. Certains me disent qu'il y en a trop. Nous allons essayer déjà de réaliser ceux qui sont sur la table et de lancer ceux qui sont dans les cartons.

Vous en voulez plus, vous avez raison, moi aussi, mais il faut être un peu raisonnable. Vous avez dit tout à l'heure que nous ne serions pas capables de financer les 100 M€. Nous allons essayer de faire tout ce que nous avons annoncé, en étant sérieux et crédibles. Nous lancerons les autres projets quand nous aurons le temps.

Merci à toutes et à tous.

Excellente soirée !

(La séance est levée à 22 h 00.)



Le Maire

Etienne LENGEREAU

Le secrétaire de séance

Charles SELVACOMAR